

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1614 10 août 2010

SOMMAIRE

Barilla Finance S.A 	LuxTrust S.A	<mark>77467</mark>
Belmont Commodity	Malton Sàrl	77468
Besix Global Re S.A 	Marygold S.A	77466
Carma Lux S.A	MCV S.à r.l	77468
Cofirst S.A	MLWERT Holdings Sarl	77470
Cowen Holding S.A	Mykonos S.A	77469
Delta Industries S.A.	Nadin-Lux S.A	77469
DT Investments Holding S.A	Natur + Stein S.à r.l	77428
E.com S.A	NewWorks Group S.A	77469
EPP Ivry Hoche Holding Lux S.à r.l 77462	Next2soft S.A	77469
EPP Marathon Delta Holdings (Lux) S.à r.l.	Novainvest Holding S.A	77468
EPP Marathon Delta (Lux) S.à r.l 77462	Opus Investments SICAV-SIF	77431
EPP Rue Martel (Lux) S.à r.l	Ormafi Consult S.A	77471
EPP Suresnes Curie Holdings (Lux) S.à r.l	Participations et Investissements Minéraux	77470
Everlight International, S. A	PCV S.à r.l.	
Fosbele Investments S.A	PI 3,14	77470
Frontier S.A	Riolux Invest S.A	
Garance S.A77465	Rochester Holding S.A	77471
Global Collect	SINEK Capital S.A	
Inter Best Car S.A	Siren S.A	
Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings	SL Lux Investment S.C.A	77472
S.à r.l	Souvenirs de Schengen, S.à r.l	77428
Jaga Holding A.G	Storvik S.A	
Kaiserkarree S.à r.l	Treveria Fifteen S.à r.l	
KLC Holdings XII S.A	Treveria Four S.à r.l	77426
KNL 77466	Utu Luxembourg 1 S.à r.l	
Kulczyk Investments S.A 77464	WCAS GC	
Leader International E-Solutions77467	Willingboro Holding S.A	
Legio Lux	5 6	
LGIN S.à r.l		



Treveria Fifteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.954.

Extrait des décisions de l'associé unique

En date du 3 mai 2010, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, et ce avec rétroactif au 28 avril 2010.

En cette même date l'associé unique a nommé avec effet rétroactif au 28 avril 2010 et pour une durée indéterminée les personnes suivantes en remplacement de Madame Anita Lyse, Monsieur Stéphane Bourg et Monsieur John M. Cassin, gérants démissionnaires:

- Madame Sylvie Abtal-Cola, administrateur de sociétés, née le 13 mai 1967 à Hayange, France, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- Monsieur Francesco Abbruzzese, comptable, né le 7 juin 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- Monsieur Paul Lamberts, directeur commercial, né le 18 septembre 1965 à Tilburg, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2010.

Sylvie Abtal-Cola Mandataire

Référence de publication: 2010067628/24.

(100063679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Treveria Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.350.

Extrait des décisions de l'associé unique

En date du 3 mai 2010, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, et ce avec rétroactif au 28 avril 2010.

En cette même date l'associé unique a nommé avec effet rétroactif au 28 avril 2010 et pour une durée indéterminée les personnes suivantes en remplacement de Madame Anita Lyse, Monsieur Stéphane Bourg et Monsieur John M. Cassin, gérants démissionnaires:

- Madame Sylvie Abtal-Cola, administrateur de sociétés, née le 13 mai 1967 à Hayange, France, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- Monsieur Francesco Abbruzzese, comptable, né le 7 juin 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- Monsieur Paul Lamberts, directeur commercial, né le 18 septembre 1965 à Tilburg, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2010.

Sylvie Abtal-Cola Mandataire

Référence de publication: 2010067935/24.

(100063728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.



Cofirst S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 75.111.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 26 novembre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme COFIRST S.A., dont le siège social à L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich, a été dénoncé en date du 24 février 2006.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge, et liquidateur Maître Grégoire CHASTE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Pour extrait conforme Maître Grégoire Chaste Le liquidateur

Référence de publication: 2010077773/19.

(100089164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Cowen Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 76.808.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 25 janvier 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme COWEN HOLDING S.A., dont le siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, a été dénoncé en date du 8 octobre 2007.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge, et liquidateur Maître Grégoire CHASTE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Pour extrait conforme Maître Grégoire Chaste *Le liquidateur*

Référence de publication: 2010077776/19.

(100089163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Delta Industries S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 80.506.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 26 novembre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme DELTA INDUSTRIES S.A. dont le siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, a été dénoncé en date du 30 novembre 2004.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge, et liquidateur Maître Grégoire CHASTE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 22 juin 2010.

Pour extrait conforme Maître Grégoire Chaste Le liquidateur

Référence de publication: 2010077782/19.

(100089160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Natur + Stein S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Souvenirs de Schengen, S.à r.l.).

Siège social: L-6240 Graulinster, 12, route d'Echternach. R.C.S. Luxembourg B 121.058.

Im Jahre zweitausendzehn, den vierzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

- 1° Herr Stefan WILLEMS, Diplomkaufmann, geboren am 22. April 1964 in Trier (Deutschland), berufliche Anschrift in D-54290 Trier, Karl-Marx-Strasse 27 (Deutschland).
- 2° Frau Patricia HOLSTEIN verheiratete Zukanovic, Kauffrau, geboren in Düsseldorf (Deutschland), am 20. August 1968, wohnhaft in D-54298 Gilzem, Idesheimer Str. 9 (Deutschland).

Welche Erschienenen, den instrumentierenden Notar ersuchen Folgendes zu beurkunden:

Herr Stefan Willems, vorbenannt unter 1°, ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SOUVENIRS DE SCHENGEN S.à r.l., mit Sitz in L-5444 Schengen, 43, cité Killeboesch, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 121.058, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Martine Schaeffer, vormals mit dem Amtssitz in Remich, am 9. Oktober 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2320 vom 12. Dezember 2006.

Herr Stefan Willems, vorgenannt unter 1°, Besitzer aller hundert (100) Anteile in der Gesellschaft SOUVENIRS DE SCHENGEN S.à r.l., überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens, zu den zwischen den Parteien vereinbarten Preis, ausserhalb der Buchführung des unterzeichnenden Notars, worüber Quittung:

- einhundert (100) Anteile an die unter 2° vorgenannte Frau Patricia Holstein, welcher hier anwesend ist und dies annimmt;

Herr Stefan Willems, vorgenannt unter 1°, in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft SOUVE-NIRS DE SCHENGEN S.àr.l., nimmt die vorgenannten Anteilsübertragungen im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, an.

Im Anschluss an vorangehende Anteilsübertragungen haben die unter 1° bis mit 2° vorgenannten Gesellschafter der Gesellschaft SOUVENIRS DE SCHENGEN S.à r.l., sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Im Anschluss an vorangehende Anteilsübertragungen erklären die Gesellschafter, dass die hundert (100) Anteile der Gesellschaft wie folgt gehalten werden:

- Frau Patricia HOLSTEIN, einhundert Anteile	100
Insgesamt: hundert Anteile	100

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft von "SOUVENIRS DE SCHENGEN S.à r.l." in "Natur + Stein S.à r.l." abzuändern.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst den Gesellschaftssitz der Gesellschaft von L-5444 Schengen, 43, cité Killeboesch, nach L-6240 Graulinster, 12, route d'Echternach, zu verlegen.

Vierter Beschluss

Änderung des Gesellschaftszwecks der Gesellschaft, damit einhergehend Neufassung von Artikel 3. das wie folgt lautet: "Die Gesellschaft hat zum Zweck den Betrieb eines Garten- und Landschaftsbauunternehmens.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder



Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, ausüben."

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst, dass die Satzungen der Gesellschaft nunmehr in deutscher Sprache verfasst sind. Infolgedessen und infolge der vorangehenden Beschlüsse lauten die Satzungen nunmehr wie folgt:

- **Art. 1.** Es wird zwischen der Partei, wie vorerwähnt, und alle Privatpersonen oder juristische Personen, die Gesellschafter werden können, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung erstellt, die durch einschlägige Gesetze und durch die vorliegende Satzung geregelt werden.
 - Art. 2. Die Gesellschaft hat zum Zweck den Betrieb eines Garten- und Landschaftsbauunternehmens.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, ausüben.

- Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.
- Art. 4. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "Natur + Stein S.à r.l.".
- Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Junglinster.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

- **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in hundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).
 - Art. 7. Zwischen den Gesellschaftern sind die Gesellschaftsanteile frei übertragbar.

Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter unterliegen einem Vorkaufsrecht zu Gunsten der restlichen Gesellschafter. Diese müssen vorab ihr ausdrückliches und schriftliches Einverständnis zur Anteilsübertragung geben.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

- Art. 8. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.
- Art. 9. Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.
- **Art. 10.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

- Art. 11. Jeder Gesellschafter kann an gemeinsamen Entscheidungen teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der Aktien. Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen wie er Aktien besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich in den Versammlungen durch spezielle Vollmachten vertreten lassen.
- **Art. 12.** Kollektive Beschlüsse sind nur dann rechtskräftig, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten sind. Jedoch können die Beschlüsse zur Änderung der Satzung nur bei Mehrheit der Gesellschafter, vertreten durch mindestens drei viertel des Gesellschaftskapitals.
 - Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.
- **Art. 14.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft Mitteilung des Inventars und der Bilanz nehmen.



Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, solange bis dieser zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital erreicht,
 - der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.
- **Art. 16.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 17. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften und diese aufeinander folgenden Änderungen erfüllt sind.

Sechster Beschluss

Die Gesellschafterin nimmt den Rücktritt des alleinigen Geschäftsführers, Herrn Guy Gloden, an und erteilt ihm Entlastung für sein Mandat.

Siebter Beschluss

Anstelle des vorgenannten austretenden Geschäftsführers werden folgende Personen für eine unbestimmte Dauer ernannt:

- Frau Patricia HOLSTEIN verheiratete Zukanovic, Kauffrau, geboren in Düsseldorf (Deutschland), am 20. August 1968, wohnhaft in D54298 Gilzem, Idesheimer Str. 9 (Deutschland), als administrative Geschäftsführerin.
- Herr Joachim Fandel, geboren in Bitburg, am 10. Dezember 1964, wohnhaft in D-54636 Baustert, Waldweg 2, als technischer Geschäftsführer.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift des technischen und des administrativen Geschäftsführers.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift der administrativen Geschäftsführerin für den administrativen Bereich, und im technischen Bereich durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers.

Bescheinigung

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparenten ausdrücklich anerkennen.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendachthundert Euro (EUR 1.500,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Stefan WILLEMS, Patricia HOLSTEIN, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 juillet 2010. LAC/2010/31657. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 19. Juli 2010.

Référence de publication: 2010095717/144.

(100107225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.



E.com S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 84.692.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 26 novembre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme E.COM S.A., dont le siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, a été dénoncé en date du 19 octobre 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge, et liquidateur Maître Grégoire CHASTE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Pour extrait conforme Maître Grégoire Chaste Le liquidateur

Référence de publication: 2010077787/19.

(100089177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Opus Investments SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck. R.C.S. Luxembourg B 154.632.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of July. Before Us, Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1. PIL INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, a limited company incorporated and organised under the laws of Alderney, duly registered in the Register of Companies for the Island of Alderney, having its registered office at York House, Victoria Street, Alderney, GYTA, British Channels Islands; (Limited Shareholder) and
- 2. OPUS INVESTMENTS MANAGER S.àr.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg, with registration with the Luxembourg Trade and Companies Register pending (General Partner);

both here represented by Me Cédric Bellwald, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of two proxies under private seal given on 8 July 2010 and 20 July 2010 respectively.

The said proxies, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they are acting, have requested the notary to state as follows the articles of association of a company which they thus wish to form (the "Articles of Association").

Title I. Name - Duration - Purpose - Registered Office

- **Art. 1. Name.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares of the Company, hereafter issued (the "Shareholders") (the "Shares"), a Luxembourg corporate partnership in the form of a "société en commandite par actions" qualifying as a "société d'investissement à capital variable" organised as a "fonds d'investissement spécialisé" pursuant to the law of February 13, 2007 relating to specialised investment funds, as amended (the "2007 Law") under the name of OPUS INVESTMENTS SICAV-SIF (hereafter "the Company").
 - Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.
- **Art. 3. Object.** The exclusive object of the Company is to place directly or indirectly the funds available to it in securities of any kind and other permitted assets, including shares or units in other investment vehicles, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company is subject to the provisions of the 2007 Law and may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under the 2007 Law.



Art. 4. Registered Office.

- 4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the general partner of the Company (hereafter the "General Partner"). If and to the extent permitted by law, the General Partner may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 In the event that the General Partner determines that extraordinary political, military, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Title II. Share Capital - Shares - Net Asset Value

Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The share capital of the Company shall be represented by fully paid up Shares of no par value and shall at any time be equal to the Net Asset Value of the Company as defined in Article 12 hereof. The initial share capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (€ 31,000.-) divided into the following classes of Shares:
- (i) one (1) management share (the "Management Share") which has been subscribed by the General Partner as unlimited shareholder (hereafter also referred to as the "Unlimited Shareholder");
- (ii) thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) limited shareholder shares (the "Limited Shareholder Shares") subscribed by the limited shareholders of the Company (the "Limited Shareholders") and by the General Partner.
- 5.2 The minimum capital of the Company shall be one million two hundred fifty thousand euro (€ 1,250,000.-). The Company shall be required to establish this level of minimum capital within twelve months after the date on which the Company has been registered as an undertaking for collective investment on the official list of undertakings for collective investment under Luxembourg law.
- 5.3 The General Partner is authorised without any limitation to issue additional fully paid up Shares at any time in accordance with Article 8 hereof at an offer price to be determined by the General Partner, without reserving to the existing Shareholder(s) a preferential right to subscription of the Shares to be issued. Limited Shareholder Shares may only be subscribed by well-informed investors (investisseurs avertis) within the meaning of article 2 of the 2007 Law ("Eligible Investors").

Art. 6. Classes of Shares - Compartments.

- 6.1 The General Partner may, at any time, issue different classes of Shares (each a Class or Classes as appropriate), which carry different obligations inter alia with regard to the income and profit entitlements (distribution or capitalisation Shares), redemption features, and/or fee and cost features or of the relevant investor. Those Shares shall be issued, in accordance with Article 8 hereof, on terms and conditions as shall be decided by the General Partner.
- 6.2 The General Partner may, at any time, establish different pools of assets, each constituting a separate compartment (each a "Compartment"), within the meaning of Article 71 of the 2007 Law (which may as the General Partner may determine, be denominated in different currencies) for each Class or for two or more Classes of Shares in the manner described in Article 12 hereof and in the issuing document of the Company as amended from time to time (the "Issuing Document"). Each such pool of assets shall be invested pursuant to Article 3 hereof for the exclusive benefit of the Shareholders of the relevant Compartment. Each Compartment may have different specific features (including, but not limited to, specific fee structures, permitted investments, investment restrictions, distribution policies for an unlimited or limited period of time) as the General Partner shall from time to time determine in respect of each Compartment.
- 6.3 The Company constitutes a single legal entity, but the assets of each Compartment shall be invested for the exclusive benefit of the Shareholders of the corresponding Compartment and the assets of a specific Compartment are solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that Compartment.
- 6.4 For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Compartment shall, if not denominated in euro, be converted into euro and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the Compartments.
 - 6.5 The Company shall prepare consolidated accounts in euro.

Art. 7. Form of Shares.

- 7.1 The Company shall issue Shares in registered form only.
- 7.2 All issued registered Shares of the Company shall be registered in the Share register which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each fractional share.



- 7.3 The inscription of the Shareholder's name in the Share register evidences his right of ownership on such registered Shares. The Company shall normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.
- 7.4 Any transfer of registered Shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the Share register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Subject to the provisions of Articles 7 and 11 hereof, any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by the General Partner or any officer of the Company or by any other person duly authorised thereto by the General Partner.
- 7.5 Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered in the Share register.
- 7.6 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Share register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the Share register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.
- 7.7 The Company recognises only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Shares(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Company. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached to such Shares(s). Moreover, in the case of joint Shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.
- 7.8 The Company may decide to issue fractional Shares, up to three decimal places. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.
- 7.9 Payments of dividends, if any, will be made to Shareholders by bank transfer or by cheque sent to their mandated addresses in the Share register.

Art. 8. Issue of Shares.

- 8.1 The General Partner is authorised, without limitation, to issue at any time Shares of no par value fully paid up, in any Class and in any Compartment, without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.
- 8.2 The General Partner may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the General Partner may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription level. The General Partner may also, in respect of a particular Compartment, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted shall be detailed in the Issuing Document.
- 8.3 The issue price of Shares to be issued is based on the applicable net asset value per Share of the relevant Class in the relevant Compartment, as determined in compliance with Article 12 hereof plus any additional premium or fees as determined by the General Partner and as further disclosed in the Issuing Document. By exception to the foregoing, Shares of each Class issued during the initial offering period in any Compartment will be offered at an initial subscription price as fixed by the General Partner as detailed in the Issuing Document.
- 8.4 Shares shall be allotted only upon acceptance of the subscription and payment of the issue price. The issue price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the General Partner.
- 8.5 The General Partner may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular and to the extent required by Luxembourg law, the obligation to deliver a valuation report from an auditor of the Company which qualifies as a «réviseur d'entreprises agréé».
- 8.6 The General Partner may delegate to any duly authorised director, manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of any Shares to be issued and to deliver them.
- 8.7 The General Partner may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Eligible Investor. In addition to any liability under applicable law, each Shareholder who does not qualify as an Eligible Investor, and who holds Shares in the Company, shall hold harmless and indemnify the Company, the General Partner, the other Shareholders of the relevant Compartment and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding circumstances where the relevant Shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Eligible Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.



Art. 9. Conversion of Shares.

- 9.1 Unless otherwise decided by the General Partner in respect of a Compartment and/or for certain Classes of Shares, any Shareholder is entitled to require the conversion of whole or part of his Shares of one Class within a Compartment into Shares of a similar Class within another Compartment or into Shares of another Class within the same or another Compartment, subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the General Partner shall determine and as further set forth in the Issuing Document.
 - 9.2 The Shares which have been converted into Shares of another Class shall be cancelled.
- **Art. 10. Redemption of Shares.** Shares may be redeemed at the request of Shareholders, if permitted for each Compartment in the Issuing Document. The General Partner may request the redemption of all or part of the Shares issued in respect of any Compartment under the terms and procedures as set forth by the General Partner from time to time.

Art. 11. Restrictions on Ownership of Shares - Defaulting Shareholders.

- 11.1 The General Partner shall have power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by (a) any person not qualifying as an Eligible Investor, (b) any person in breach of the law or requirement of any country or governmental authority or (c) any person in circumstances which in the opinion of the General Partner might result in the Company incurring any liability or taxation or suffering any pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered. More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by any "U.S. Person", as defined hereafter.
 - 11.2 For such purposes the Company may:
- a) decline to issue any share or to register any transfer of any share where it appears to it that such registry would or might result in such share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company;
- b) at any time require any person whose name is entered in the Shareholder register to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's share rests or will rest in a person who is precluded from holding shares in the Company; and,
- c) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of Shareholders of the Company; and
- d) where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares or a certain proportion of the shares in the Company or whom the Company reasonably believes to be precluded from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person is beneficial owner of shares, (i) direct such Shareholder to (a) transfer his shares to a person qualified to own such shares, or (b) request the Company to redeem his shares, or (ii) compulsorily redeem from any such Shareholder all shares held by such Shareholder in the following manner:
- 1) The Company shall serve a notice (hereinafter called the "redemption notice") upon the Shareholder holding such shares or appearing in the Register as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the redemption price in respect of such share is payable. Any such notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said Shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates (if issued) representing the shares specified in the redemption notice. Immediately after the close of business on the date specified in the redemption notice, such Shareholder shall cease to be a Shareholder and the shares previously held or owned by him shall be cancelled;
- 2) The price at which the shares specified in any redemption notice shall be redeemed (herein called the "redemption price") shall be an amount equal to the subscription price or to the Net Asset Value per share of the relevant Class, determined in accordance with Article 12 hereof less any service charge (if any); where it appears that, due to the situation of the Shareholder, payment of the redemption price by the Company, any of its agents and/or any other intermediary may result in either the Company, any of its agents and/or any other intermediary to be liable to a foreign authority for the payment of taxes or other administrative charges, the Company may further withhold or retain, or allow any of its agents and/or other intermediary to withhold or retain, from the redemption price an amount sufficient to cover such potential liability until such time that the Shareholder provide the Company, any of its agents and/or any other intermediary with sufficient comfort that their liability shall not be engaged, it being understood (i) that in some cases the amount so withheld or retained may have to be paid to the relevant foreign authority, in which case such amount may no longer be claimed by the Shareholder, and (ii) that potential liability to be covered may extend to any damage that the Company, any of its agents and/or any other intermediary may suffer as a result of their obligation to abide by confidentiality rules;
- 3) Payment of the redemption price will be made to the Shareholder appearing as the owner thereof in the currency of denomination for the relevant Class of shares and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to such person but only, if a share certificate shall have been issued, upon surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any



further interest in such shares or any of them, or any claim against in the Company or its assets in respect thereof, except the right of the Shareholder appearing as the thereof owner to receive the price so deposited (without interest) from such bank as aforesaid.

- 4) The exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.
- 11.3 Whenever used in these Articles, the term "U.S. person" shall have the same meaning as in Regulation S, as amended from time to time, of the United States Securities Act of 1933, as amended (the "1933 Act") or as in any other regulation or act which shall come into force within the United States of America and which shall in the future replace Regulation S of the 1933 Act or which may further defines the term "U.S. person". The General Partner may, from time to time, amend or clarify the aforesaid meaning.

Art. 12. Calculation of the Net Asset Value.

- 12.1 The net asset value per Share of each Class within the relevant Compartment (the "Net Asset Value") results from dividing the total net assets of the Company attributable to each Class of Shares within such Compartment, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Class, on such Valuation Day (as further defined in the Issuing Document), by the number of Shares in the relevant Class within the Compartment then outstanding. The net assets of each Compartment are equal to the difference between the asset value of the Compartment and its liabilities. The Net Asset Value is calculated in the base currency of the relevant Compartment and may be expressed in such other currencies as the General Partner may decide.
- 12.2 The total net assets of the Company are expressed in euro and correspond to the sum of the net assets of all Compartments of the Company.
 - 12.3 The assets of the Company shall include:
 - all cash in hand, receivable or on deposit, including any interest accrued thereon;
 - all bills and notes payable on demand and any account due (including the proceeds of securities sold but not delivered);
- all securities, shares, bonds, time notes, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants and other securities, money market instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;
- all interest accrued on any interest-bearing assets, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;
- all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off and insofar the Company shall be reimbursed for the same;
 - the liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Company has an open position in; and
 - all other assets of any kind and nature, including expenses paid in advance.
 - 12.4 The value of such assets shall be determined as follows:
- (i) the value of any cash on hand or deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true thereof;
- (ii) The value of assets, which are listed or dealt in on any stock exchange, is based on the last available price on the stock exchange, which is normally the principal market for such assets.
- (iii) The value of assets dealt in on any other Regulated Market, as defined in the Issuing Document, is based on their last available price.
- (iv) In the event that any assets are not listed or dealt in on any stock exchange or on any other Regulated Market, or if, with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange, or other Regulated Market as aforesaid, the price as determined pursuant to sub-paragraph (ii) or (iii) is not representative of the fair market value of the relevant assets, the value of such assets will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith.
- (v) The liquidating value of futures, spot, forward or options contracts not traded on exchanges or on other Regulated Markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the General Partner, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, spot, forward or options contracts traded on exchanges or on other Regulated Markets shall be based upon the last available prices of these contracts on the relevant exchanges and/or Regulated Markets on which the particular futures, spot, forward or options contracts are traded by the Company; provided that if a futures, spot, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contracts shall be such value as the General Partner may deem fair and reasonable.

Credit default swaps will be valued at their present value of future cash flows by reference to standard market conventions, where the cash flows are adjusted for default probability or such other method determined in good faith by the



General Partner if it considers that such valuation better reflects the fair value of the relevant credit default swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates' curve. Other swaps will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the General Partner and recognised by the auditor of the Company.

- (vi) Units or shares of open-ended underlying funds will be valued at their last determined and available net asset value or, if such price is not representative of the fair market value of such assets, then the price shall be determined by the General Partner on a fair and equitable basis and in good faith. The Net Asset Value calculated on a fair and equitable basis and in good faith may differ from the Net Asset Value that would have been calculated on the relevant Valuation Day, on the basis of the last determined and available net asset value of such underlying funds. The Net Asset Value is final and binding notwithstanding and different later determination, except in case of material error. Units or shares of closed-ended underlying funds shall be valued at their last stock market value.
- (vii) All other securities and other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the General Partner.
- (viii) The value of money market instruments not admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any Regulated Market and with remaining maturity of less than 12 months and of more than 90 days is deemed to be the nominal value thereof, increased by any interest accrued thereon. Money market instruments with a remaining maturity of 90 days or less and not traded on any market will be valued by the amortised cost method, which approximates market value.
- 12.5 Assets expressed in a currency other than the reference currency of the Compartment concerned respectively in euro shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Day. If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.
 - 12.6 The General Partner has adopted a policy of valuing the Company's investments at fair value.
- 12.7 The General Partner, in its discretion and in good faith, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.
- 12.8 All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.
- 12.9 If since the time of determination of the Net Asset Value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of the Company are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.
- 12.10 In the absence of bad faith, negligence or manifest error, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the General Partner or by the corporate agent which the General Partner appoints for the purpose of calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company and present, past or future Shareholders.
 - 12.11 The liabilities of the Company shall include:
 - all loans, bills and accounts payable;
 - all accrued interest on loans (including accrued fees for commitment for such loans);
- all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory and management fees, including incentive fees, custodian fees, and corporate agents' fees);
- all known liabilities, present or future, including all matured contractual obligations for payment of money or, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company;
- an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorised and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
- all other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles.

In determining the amount of such liabilities the General Partner shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise formation expenses, fees payable to its investment managers or investment advisors, including performance related fees, fees, expenses, disbursements and out-of-pocket expenses payable to its accountants, custodian and its correspondents, domiciliary, administrative, corporate, registrar and transfer agents, any paying agent, any distributors and permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of the manager and its reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage and reasonable travelling costs in connection with board meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, licensing fees for the use of the various indexes, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, translating, printing, advertising and distributing the Issuing Document, further explanatory sales documents, periodical reports or registration statements, the costs of publishing the Net Asset Value and any information relating to the estimated value of the Company, the cost of printing



certificates, if any, and the costs of any reports to Shareholders, the cost of convening and holding Shareholders', and board meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, transaction fees, the cost of publishing the issue and redemption prices, interests, bank charges and brokerage, postage, insurance, telephone and telex. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount on a prorata basis for yearly or other periods.

- 12.12 The assets and liabilities of different Compartments or different Classes shall be allocated as follows:
- the proceeds to be received from the issue of Shares of a Compartment shall be applied in the books of the Company to the relevant Compartment;
- where an asset is derived from another asset, such derived asset shall be applied in the books of the Company to the same Compartment as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Compartment;
- where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Compartment or to any action taken in connection with an asset of a particular Compartment, such liability shall be allocated to the relevant Compartment;
- upon the record date for determination of the person entitled to any dividend declared on Shares of any Compartment, the assets of such Compartment shall be reduced by the amount of such dividends; and
- in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such asset or liability shall be allocated to all the Compartments pro rata to the Net Asset Value of the relevant Compartment or in such other manner as determined by the General Partner acting in good faith.
 - 12.13 For the purposes of the Net Asset Value computation:
- Shares of the Company to be redeemed under Article 10 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner on the relevant valuation time and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;
- Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the valuation time, and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;
- all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency in which the Net Asset Value for the relevant Compartment is calculated shall be valued after taking into account the rate of exchange prevailing on the principal regulated market of each such asset on the dealing day preceding the valuation time.

Where on any valuation time the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;
- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;
- provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such valuation time, then its value shall be estimated by the General Partner.

Art. 13. Frequency and Temporary Suspension of the Calculation of the Net Asset Value per Share and of the Issue, Redemption and Conversion of Shares.

- 13.1 The Net Asset Value of Shares and the price for the issue, redemption and conversion of the Shares of all Compartments shall be calculated from time to time by the General Partner or any agent appointed thereto by the General Partner, at the frequency as determined in the Issuing Document with respect to each Compartment but at least once per year on December 31.
- 13.2 The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued; the General Partner may, in particular, decide that Shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in Article 8 and/or elsewhere in these Articles of Association and/or in the Issuing Document.
- 13.3 The Company may suspend the determination of the Net Asset Value and the issue, redemption and conversion of Shares of any Compartment:
- a) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Company attributable to such Compartment from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation on the investments of the Company attributable to a Compartment quoted thereon; or
- b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the General Partner as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company attributable to such Compartment would be impracticable; or
- c) during any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Compartment or the current price or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Compartment; or



- d) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to any Compartment cannot promptly or accurately be ascertained; or
- e) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the Shares of such Compartment or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition, of investments or payments due on redemption of Shares cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange; or
- f) upon the publication of a notice convening a general meeting of Shareholders for the purpose of resolving the windingup of the Company.

No Shares shall be issued, redeemed or converted during such a suspension. Where possible all reasonable steps will be taken to bring any period of suspension to an end as soon as possible.

Title III. Administration

Art. 14. Management.

- 14.1 The Company shall be managed by a manager who shall be the Unlimited Shareholder (associé-gérant-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The Limited Shareholders shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Limited Shareholders in general meetings and shall be liable to the extent of their commitments made to the Company.
- 14.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by the law or by these Articles of Association to the general meeting of Shareholders, each time in compliance with the investment objectives and strategy of the Company.
- 14.3 The General Partner may not be removed from its capacity as manager of the Company, except as otherwise expressly provided for by the law and by these Articles of Association, in any other event except for fraud, gross negligence or wilful misconduct. In such case, the General Partner will be replaced by a resolution of the Shareholders taken by a majority of 75 per cent of the votes cast where at least 50 per cent of the voting rights are represented.
- 14.4 Upon the removal of the General Partner, a new manager of the Company shall be appointed by the Shareholders in a general meeting with the majority requirements set out in Article 14.3 above, which shall substitute the General Partner as manager of the Company by the accomplishment of any relevant and appropriate formalities, and which shall assume the General Partner's obligations as manager of the Company.
- 14.5 The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Company as required for the operation and management of the Company, provided however that the Limited Shareholders may not act on behalf of the Company without risking their limited liability status. The appointed officers or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.
- **Art. 15. Corporate Signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the General Partner acting through one or more authorised signatories or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

Art. 16. Delegation of Powers.

- 16.1 The General Partner may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company or any Compartment. Such appointments may be cancelled at any time by the General Partner. The officers need not be Shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles of Association, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the General Partner. The General Partner may furthermore appoint other agents, who need not to be members of the General Partner and who will have the powers determined by the General Partner.
- 16.2 The General Partner may create from time to time one or several committees composed of General Partner members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate.

Art. 17. Investment Policies and Restrictions.

- 17.1 The General Partner, based upon the principle of risk diversification and in accordance with the Issuing Document, has the power to determine the investment policies and strategies of each Compartment of the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the General Partner in compliance with applicable laws and regulations.
- 17.2 The Company may employ for each Compartment techniques and instruments relating to transferable securities, currencies or any other financial assets or instruments in the context of its investment policy or for the purpose of hedging or efficient portfolio management.

Art. 18. Conflict of Interests.

18.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the General Partner



who serves as a director, officer or employee of any company or firm, with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

- 18.2 In the event that any director or officer of the General Partner may have in any transaction of the Company an interest different to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the General Partner such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.
- 18.3 The term «conflict of interests», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the sponsor, the investment manager, the custodian, the distributors as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner on its discretion.

Art. 19. Indemnification.

- 19.1 The Company may indemnify any General Partner or committee member and his heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer or committee member of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.
- 19.2 The General Partner may decide that expenses effectively incurred by any General Partner or committee member in accordance with this Article may be advanced to the indemnified officer, provided that this officer will repay the advanced amounts if it is ultimately determined that he has not met the standard of care for which indemnification is available.
 - 19.3 The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any officer may be entitled.

Art. 20. Auditor.

- 20.1 The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the General Partner and remunerated by the Company.
 - 20.2 The auditor shall fulfil the duties prescribed by the 2007 Law.

Title IV. General Meetings

Art. 21. Powers.

- 21.1 Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Except as otherwise provided for by the law, it may only resolve on any item generally whatsoever only with the consent of the Unlimited Shareholder.
- 21.2 Except as otherwise provided in these Articles of Association, the notices and quorum rules required by the law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings.
- 21.3 Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any general meeting by appointing another person, whether a Shareholder or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.
- 21.4 Except as otherwise required by the law or by these Articles of Association, resolutions at a general meeting will be passed by a simple majority of those present or represented, it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the Unlimited Shareholder. However, resolutions relating to inter alia the amendment of these Articles of Association are to be passed at a general meeting where at least 50 per cent of the share capital is present or represented, by a majority of 75 per cent. of the votes cast and with the approval of the Unlimited Shareholder.
- 21.5 In the event that the general meeting is convened to resolve upon the change of the General Partner or the execution of any agreement between the Company and the General Partner, the General Partner shall have no right to vote and shall only be entitled to inform the Shareholders' meeting of its opinion on the relevant resolution.

Art. 22. Annual General Meetings of Shareholders.

- 22.1 The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of meeting, on the penultimate Friday of the month May of each year at 15.00 p.m. (Luxembourg time). If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg.
- 22.2 The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the General Partner, exceptional circumstances beyond the scope of the Company's or of its Shareholders' control will so require.



Art. 23. Other General Meetings of Shareholders.

23.1 The General Partner may convene other general meetings of Shareholders and Shareholders representing one tenth of the Share capital may also request the General Partner to call a general meeting of Shareholders. Such other general meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of the meeting.

Art. 24. Procedure.

- 24.1 The general meetings of Shareholders shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent to the Shareholders by registered letter at least eight calendar days prior to the meeting. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of the meeting.
 - 24.2 Notices to Shareholders may be mailed by registered mail only.
- 24.3 The General Partner may determine all other conditions, which must be fulfilled by the Shareholders in order to attend a general meeting of Shareholders.
 - 24.4 All meetings shall be chaired by the General Partner or by any person designated by the General Partner.
- 24.5 The chairman of such meeting of Shareholders shall designate a secretary who may be instructed to keep the minutes of the meeting of the general meeting of Shareholders as will as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the chairman.

Art. 25. Vote.

- 25.1 The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.
- 25.2 Each Share in whatever Compartment is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Association. Only full Shares are entitled to vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who needs not to be a Shareholder.
- 25.3 Any resolution of the general meeting of Shareholders affecting the rights of the holders of Shares of any Compartment vis-à-vis the rights of the holders of Shares of any other Compartment(s), shall be subject in respect of each Compartment to such quorums and majority requirements described in Article 33 hereof.

Art. 26. General Meetings of Compartment(s).

- 26.1 The Shareholders of any Compartment may hold, at any time, general meetings of Shareholders of the relevant Compartment to decide on any matter, which relate exclusively to such Compartment.
- 26.2 The provisions of the Articles 24, paragraphs 1, 2 and 3 as well as Article 25, paragraphs 1 and 2 shall apply to such general meetings of Shareholders. Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Compartment are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Art. 27. Term, Liquidation and Merger of Compartments.

- 27.1 The Compartments may be created for any undetermined period or for a fixed period as provided for in the Issuing Document. In case a Compartment is created for a fixed period, it will terminate automatically on its maturity date provided for in the Issuing Document.
- 27.2 The General Partner may decide to liquidate one Compartment at any time and at its own discretion. The relevant Shareholders will be notified by the Company of any decision to liquidate the relevant Compartment prior to the effective date of the liquidation and the notice will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations.
- 27.3 Unless the General Partner otherwise decides in the interest of, or to keep equal treatment between, the Shareholders, the Shareholders of the Compartment concerned may continue to request the redemption of their Shares. Assets which could not be distributed to their beneficiaries upon the close of the liquidation of the Compartment concerned will be deposited with the «Caisse de Consignation» on behalf of their beneficiaries.
- 27.4 The General Partner may also decide at any time and at its own discretion to terminate one Compartment and contribute its assets into another Compartment or into another collective investment scheme. Affected Shareholders will be notified any such decision and relevant information in relation to the new Compartment or the new collective investment scheme. Notice will be provided at least one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request that their Shares be redeemed before the amalgamation is completed.
- 27.5 Where assets are to be contributed to a foreign or contractual type collective investment undertaking, the amalgamation will be binding only on Shareholders in the relevant Compartment who will expressly consent to the amalgamation. Where the General Partner does not have the authority to do so or where the General Partner determines that the decision should be put to the Shareholders for their approval, the decision to liquidate or to merge a Compartment may instead be taken at a meeting of Shareholders of the relevant Compartment. At the relevant meeting of Shareholders in the Compartment, no quorum will be required and any decision to liquidate or merge must be approved by Limited Shareholders holding at least a simple majority of the Shares present or represented. Shareholders will be notified by the Company of any resolution to proceed with liquidation or amalgamation at least one month before the



effective date of the liquidation or amalgamation of the Compartment in order to enable Shareholders to request redemption or conversion of their Shares before the liquidation or amalgamation of the Compartment takes place.

Art. 28. Consolidation/Splitting. The General Partner may consolidate or split the Shares of a Compartment. A consolidation or split may also be resolved by a general meeting of Shareholders of the Compartment concerned deciding, without any quorum requirements, at the simple majority of the Shares present or represented.

Title V. Accounting Year - Distributions

Art. 29. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence each year on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 30. Distributions.

- 30.1 Distributions shall be paid in accordance with the order of payments set forth in the Issuing Document and more in particular as set forth in respect of each Compartment. The general meeting of Shareholders in respect of each Compartment, within the limits provided by law, shall determine how the profits, if any, of the Company shall be treated, and from time to time may declare dividends, provided, however, that the capital of the Company does not fall below the prescribed minimum capital.
- 30.2 The General Partner may in its discretion decide to pay interim dividends at any point in time unless otherwise provided for in the Issuing Document and, more in particular, as set forth in respect of a given Compartment.
- 30.3 Distributions shall be paid in euro or in the base currency of a Compartment and at such time and place that the General Partner shall determine from time to time.
 - 30.4 No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.
- 30.5 A dividend declared but not paid on a Share cannot be claimed by the holder of such Share after a period of five years from the notice given thereof, unless the General Partner has waived or extended such period in respect of all Shares, and shall otherwise revert after expiry of the period to the relevant Compartment of the Company. The General Partner shall have power from time to time to take all steps necessary and to authorise such action on behalf of the Company to perfect such reversion.
- 30.6 Dividends may only be declared and paid in accordance with the provisions of this Article with respect to distribution Shares and no dividends will be declared and paid with respect to capitalisation Shares, if any.

Art. 31. Custodian.

- 31.1 To the extent required by law, the Company shall enter into a custodian agreement with a banking or savings institution as defined by the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended (hereafter the "Custodian").
 - 31.2 The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law.
- 31.3 If the Custodian wishes to retire, the General Partner shall use its best endeavours to find a successor custodian within two months of such retirement. The General Partner may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in to act in its place.

Art. 32. Dissolution.

- 32.1 The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 33 hereof.
- 32.2 Whenever the share capital falls below two thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of Shareholders by the General Partner. The general meeting of Shareholders, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares present and represented at the meeting.
- 32.3 The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of Shareholders whenever the share capital falls below one fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting of Shareholders shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of the Shareholders holding one fourth of the Shares represented at the meeting.
- 32.4 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the discovery that the net assets of the Company have fallen below two thirds or one fourth of the legal minimum, as the case may be.
- 32.5 In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The operations of liquidation will be carried out pursuant to applicable law.
- 32.6 The net proceeds of liquidation corresponding to each Compartment shall be distributed by the liquidators to the holders of Shares of Compartment in proportion to their holding in such Compartment(s).
- 32.7 Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.



- **Art. 33 Amendments to the Articles of Association.** These Articles of Association may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum requirements provided by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.
- **Art. 34. Statement.** Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing person or Shareholder also include corporations, companies, associations and any other organised group of persons whether incorporated or not.
- **Art. 35. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies and the 2007 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory dispositions

- 1. The first accounting year begins on the date of incorporation of the Company and will end on December 31, 2011.
- 2. The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2012.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed for thirty-one thousand (31,000) Shares as follows:

1) OPUS INVESTMENTS MANAGER S.à r.l. 1 Management Share 1 Limited Shareholder Share 2) PIL INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED 30,998 Limited Shareholder Shares Total: 31,000 Shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-) is from now on at the free disposal of the Company, evidence of which was given to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 3,000.-.

General Meeting of the Shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting has passed the following resolutions:

First resolution

The registered office of the Company is fixed at 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Second resolution

Deloitte S.A., with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg is appointed as auditor of the Company until the annual general meeting to be held in 2012.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. This deed having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said appearing parties signed together with Us, the notary, this original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille dix, le vingt juillet.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. PIL INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon le droit de Alderney, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de l'Île de Alderney, ayant son siège social à York House, Victoria Street, Alderney, GYTA, British Channels Islands (Actionnaire Commanditaire); et



2. OPUS INVESTMENTS MANAGER S.àr.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Actionnaire Commandité);

toutes deux ici représentées par Me Cédric Bellwald, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données respectivement le 8 et 20 juillet 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées par la représentante des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes, ès qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elles envisagent ainsi de créer (les "Statuts").

Titre I er . Dénomination - Durée - Objet - Siège social

- Art. 1 er. Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir propriétaires des actions de la Société ci-après créées (les "Actionnaires") (les "Actions"), une société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé conformément à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée (la "Loi de 2007") sous la dénomination de OPUS INVESTMENTS SICAV-SIF (ci-après la "Société").
 - Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 3. Objet. L'objet exclusif de la Société est d'investir directement ou indirectement les fonds dont elle dispose en titres de toutes sortes et autres actifs permis, y compris des actions ou parts d'autres véhicules d'investissement avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses Actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs

La Société est soumise aux dispositions de la Loi de 2007 et pourra prendre toutes mesures ou procéder à toutes transactions qui lui sembleront utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet de la façon la plus étendue permise par la Loi de 2007.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux pourront être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant de la Société (ci-après le Gérant). Si et dans la mesure permise par la loi, le Gérant peut décider de transférer le siège social en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire économique ou sociale de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication entre ce siège avec des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

Titre II. Capital social - Actions - Valeur Nette d'Inventaire

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital de la Société sera représenté par des Actions entièrement libérées sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la Valeur Nette d'Inventaire de la Société telle que définie à l'article 12 des présents Statuts. Le capital initial de la Société est de trente et un mille euros (€ 31.000,-) composé des classes d'Actions suivantes:
- (i) une (1) action de commandité (l'Action de Commandité) souscrite par le Gérant (ci-après aussi dénommé "l'Actionnaire Commandité"); et
- (ii) trente mille neuf cent quatre-vingt dix neuf (30.999) actions de commanditaires (les "Actions de Commanditaires") souscrites par les actionnaires commanditaires de la Société (les "Actionnaires Commanditaires") et le gérant.
- 5.2 Le montant minimum du capital de la Société sera de un million deux cent cinquante mille euro (€ 1.250.000,-). La Société pourra atteindre ce minimum dans un délai de douze mois à partir de la date à laquelle la Société a été agréée en tant qu'organisme de placement collectif conformément à la loi luxembourgeoise.
- 5.3 Le Gérant est autorisé à émettre à tout moment et sans limitations de nouvelles Actions entièrement libérées conformément à l'Article 8 des présents Statuts à un prix fixé par le Gérant lui-même, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des Actions à émettre. Les Actions de Commanditaires ne peuvent être souscrites que par des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 (les "Investisseurs Eligibles").

Art. 6. Classes d'Actions - Compartiments.

6.1 Le Gérant peut, à tout moment, émettre des classes d'Actions différentes (chacune une Classe ou des Classes, selon le cas) portant des obligations différentes entre autres en ce qui concerne le droit aux revenus et profits (Actions de distribution ou de capitalisation), caractéristiques de rachat et/ou de frais et coûts, ou de l'investisseur concerné. Ces Actions seront émises, en conformité avec l'Article 8 des présents Statuts, aux conditions et modalités telles que décidées par le Gérant.



- 6.2 Le Gérant peut établir à tout moment une masse d'avoirs constituant chacune un Compartiment séparé (chacun ci-après un "Compartiment"), conformément à l'Article 71 de la Loi de 2007 (au choix du Gérant celles-ci pourront être exprimées en différentes devises) pour chaque classe d'Actions ou pour deux ou plusieurs Classes d'Actions tel que décrit à l'Article 12 des présents Statuts et dans le prospectus de la Société tel que modifié ponctuellement (le "Prospectus"). Chaque masse d'avoirs sera investie au bénéfice exclusif des Actionnaires du Compartiment concerné conformément à l'Article 3 des présentes. Chaque Compartiment peut, par décision du Gérant, avoir des caractéristiques différentes (y compris, mais pas limité à, des structures de frais spécifiques, investissements permis, restrictions d'investissement et politiques d'investissement pour une période illimitée ou limitée).
- 6.3 La Société constitue une entité juridique unique, mais les avoirs de chaque Compartiment seront investis que pour le bénéfice exclusif des Actionnaires du Compartiment correspondant et les avoirs d'un Compartiment déterminé couvriront uniquement les dettes, obligations et engagements attribuables à ce Compartiment.
- 6.4 Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Compartiment s'ils ne sont pas exprimés en euro, seront convertis en euro et le capital sera égal au total de tous les avoirs nets de tous les Compartiments.
 - 6.5 La Société établira les comptes consolidés en euro.

Art. 7. Forme des Actions.

- 7.1 La Société pourra émettre uniquement des Actions nominatives.
- 7.2 Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, sa résidence où son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant libéré sur chaque fraction d'Action.
- 7.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires établit son droit de propriété sur de telles Actions nominatives. La Société n'émet pas normalement de certificats pour cette inscription au registre mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite relative à sa participation.
- 7.4 Tout transfert d'Actions nominatives s'effectuera par une déclaration de transfert écrite à porter au registre des Actionnaires, signée et date par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant les pouvoirs valables pour agir à cet effet. Sous réserve de l'application des Articles 7 et 11 des présents Statuts, tout transfert d'Actions nominatives sera inscrit au registre des Actionnaires; pareille inscription devant être signée par le Gérant ou tout fondé de pouvoir de la Société ou par une toute autre personne dûment autorisée à cet effet par le Gérant.
- 7.5 Les Actionnaires qui seront habilitées à recevoir des Actions nominatives fourniront à la Société une adresse à laquelle toutes les informations et communications peuvent être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des Actionnaires.
- 7.6 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, mention peut en être faite au registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société, ou à telle autre adresse inscrite par la Société de temps à autre, jusqu'à ce que qu'une autre adresse soit fournie à la Société par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, changer son adresse portée au registre des Actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée de temps à autre par la Société.
- 7.7 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette/ces Action(s) est discutée, toutes les personnes invoquant un droit sur cette/ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) à l'égard de la Société. La non désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s). Qui plus est, en cas d'Actionnaires indivis, la Société se réserve le droit discrétionnaire de payer tous produits de rachat, distributions ou autres paiements seulement au premier détenteur enregistré qu'elle considère comme le représentant de tous les détenteurs indivis, ou à tous les Actionnaires indivis ensemble.
- 7.8 La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à trois décimales. Ces fractions d'Actions ne confèrent pas le droit de vote mais donneront droit à participer aux avoirs nets attribuables à la Classe d'Actions concernée de manière proportionnelle.
- 7.9 Les paiements de dividendes, s'il y en a, seront faits aux Actionnaires par virement bancaire ou par l'émission d'un chèque envoyé à l'adresse indiquée au registre des Actionnaires.

Art. 8. Emission des Actions.

- 8.1 Le Gérant est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'Actions sans valeur nominale entièrement libérées dans toute classe ou Compartiment, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des Actions à émettre.
- 8.2 Le Gérant peut imposer des conditions à l'émission d'Actions (y compris sans limitation l'exécution de tout document de souscription et la fourniture de toutes informations que le Gérant estimera pertinentes) et pourra fixer un montant minimum de souscription. Le Gérant peut également, par rapport à un Compartiment spécifique, imposer un droit de souscription et a le droit d'y renoncer totalement ou partiellement. Toutes les conditions auxquelles l'émission d'Actions peut être soumise seront détaillées dans le Prospectus.



- 8.3 Le prix d'émission des Actions à émettre sera fondé sur la valeur nette d'inventaire par Action de la Classe concernée dans le Compartiment déterminé, conformément à l'Article 12 des présentes plus une prime additionnelle ou des honoraires tels que déterminés par le Gérant et tels qu'exposés plus amplement dans le Prospectus. En dérogation à ce qui précède, les Actions de chaque Classe émises durant la période d'offre initiale dans chaque Compartiment seront émises à un prix initial de souscription fixé par le Gérant et détaillé dans le Prospectus.
- 8.4 Les Actions seront attribuées uniquement sur base de l'acceptation de la souscription et du paiement du prix d'émission. Le prix d'émission doit être reçu avant l'émission des Actions. Le paiement sera exécuté aux conditions et endéans les délais déterminés par le Gérant.
- 8.5 Le Gérant pourra accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise, et en particulier et dans la mesure requise par la loi, l'obligation de produire un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé de la Société.
- 8.6 Le Gérant peut déléguer à tout administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir ou tout autre mandataire dûment autorisé à cette fin la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir en paiement le prix des Actions nouvelles à émettre et à les délivrer.
- 8.7. Le Gérant peut, de manière discrétionnaire, retarder l'acceptation de toute demande de souscription d' actions jusqu'à ce que la Société ait reçu des preuves suffisantes que le demandeur répond à la qualité d'Investisseur Eligible. Outre les responsabilités découlant de la loi applicable, chaque Actionnaire qui ne répond pas à la qualification d'Investisseur Eligible et qui détient des actions dans la Société, devra tenir quitte de toute réclamation et indemniser la Société, le Gérant, les autres Actionnaires de la Classe concernée et les agents de la Société pour tous dommages, pertes et dépenses résultant ou en relation avec cette détention dans des circonstances où l'Actionnaire concerné a fourni une documentation trompeuse ou incorrecte ou a agi d'une manière trompeuse ou incorrecte en établissant de manière fausse son statut d'Investisseur Eligible ou n'a pas notifié à la Société la perte de ce statut.

Art. 9. Conversion des Actions.

- 9.1 Sauf disposition contraire du Gérant pour un Compartiment et/ou certaines Classes d'Actions, tout Actionnaire est en droit de demander la conversion de toutes ou partie de ses Actions d'une Classe à l'intérieur d'un Compartiment en Actions de la même Classe à l'intérieur d'un autre Compartiment ou en Actions d'une autre Classe au sein du même Compartiment ou au sein d'un Compartiment différent, sous réserve des restrictions relatives aux modalités, aux conditions et au paiement de tels frais ou charges tels que déterminés par le Gérant et décrits plus amplement dans le Prospectus.
 - 9.2 Les Actions qui ont été converties en Actions d'une autre Classe seront annulées.
- Art. 10. Rachat des Actions. Tout Actionnaire peut demander le rachat des Actions, si toutefois cela est déterminé pour chaque Compartiment dans le Prospectus. Le Gérant peut demander le rachat de tout ou partie des Actions émises par Compartiment selon les modalités et dans les conditions déterminées par le Gérant de temps à autre.

Art. 11. Restrictions à la propriété des Actions - Actionnaires en défaut.

11.1 Le Gérant a le pouvoir d'imposer de telles restrictions s'il les juge nécessaires afin d'assurer qu'aucune Action de la Société ne soit acquise ou détenue par (a) toute personne n'ayant pas la qualité d'Investisseur Eligible, (b) toute personne en infraction avec les lois ou les exigences d'un quelconque pays ou autorité gouvernementale ou (c) toute personne dans des circonstances qui, de l'avis du Gérant, peut entraîner que la Société encourt toute responsabilité ou charge fiscale ou d'autres désagréments financiers que la Société n'aurait pas encourue ou subie autrement. En particulier, la Société peut restreindre ou interdire la propriété d'actions dans la Société à toute personne, société ou personne morale, et sans limitation, à tout "Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique", tel que défini ci-dessous.

11.2 A cet effet, la Société peut:

- a) refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété, directe ou indirecte, des actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;
- b) demander, à tout moment, à toute personne figurant au Registre, de lui fournir tout renseignement, sous serment, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société; et
- c) refuser d'accepter le vote de toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société lors de toute assemblée des Actionnaires de la Société; et
- d) lorsqu'il apparaît à la Société que toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société ou une certaine proportion des actions de la Société ou dont la Société estime de manière raisonnable qu'elle n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société, soit seule ou avec d'autres personnes, est la propriétaire d'actions, (i) exiger de cet Actionnaire qu'il (a) transfert ces actions à une personne qualifiée pour posséder ces actions, ou (b) requérir que la Société rachète ces actions ou (ii) procéder au rachat forcé par tout Actionnaire de toutes les actions détenues par cet Actionnaire de la manière suivante.
- 1) La Société enverra un avis (appelé ci-après l'"avis de rachat") à l'Actionnaire possédant les actions ou apparaissant au Registre comme étant le propriétaire des actions à racheter, spécifiant les actions à racheter, le prix de rachat à payer



pour ces actions et l'endroit où le prix de rachat de ces actions sera payable. L'avis de rachat peut être envoyé à l'Actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans les livres de la Société. L'Actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats (s'il y en a) représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'Actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat et les actions précédemment détenues par lui seront annulées;

- 2) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées (le "prix de rachat") sera égal au prix de souscription ou à la Valeur Nette d'Inventaire par action de la Classe concernée, valeur déterminée conformément à l'Article 12 des présents Statuts, diminuée par tout frais de service (s'il y en a); lorsqu'il apparaît que, en vertu de la situation de l'Actionnaire, le paiement du prix de rachat par la Société, l'un de ses agents et/ou tout autre intermédiaire peut entraîner pour soit la Société ou l'un des ses agents et/ou tout autre intermédiaire qu'il lui incombe, selon une autorité étrangère, de payer des taxes ou autres charges administratives, la Société peut refuser ou conserver, ou permettre à l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire de refuser ou conserver un montant suffisant du prix de rachat afin de couvrir cette responsabilité potentielle jusqu'à ce que l'Actionnaire fournisse à la Société, à l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire des preuves suffisantes que leur responsabilité ne sera pas engagée, en ce compris (i) que dans certains cas le montant ainsi refusé ou conservé pourra devoir être payé à l'autorité étrangère concernée, auquel cas ce montant ne pourra plus être réclamé à l'Actionnaire, et (ii) que la responsabilité potentielle devant être couverte pourra s'étendre à tout dommage que la Société, l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire pourra encourir suite à leur obligation de se conformer aux règles de confidentialité;
- 3) le paiement du prix de rachat sera effectué à l'Actionnaire qui apparaît en être le propriétaire, dans la devise de la catégorie d'actions concernée et sera déposé par la Société auprès d'une banque à Luxembourg ou ailleurs (selon ce qui sera spécifié dans l'avis de rachat) aux fins de paiement à cette personne, mais seulement, si un certificat d'Actions y relatif a été émis, contre remise du ou des certificats représentant les Actions indiquées dans l'avis de rachat. Dès le paiement du prix de rachat selon ce qui est décrit ci-dessus, aucune personne ayant un intérêt dans les Actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir d'intérêt futur relativement à ces actions, ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses actifs, sauf le droit de l'Actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des Actions de percevoir le prix ainsi déposé (sans intérêt) de la banque, selon ci qui précède.
- 4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne, ou qu'une Action appartenait à une autre personne que celle à laquelle la Société pensait à la date d'envoi de l'avis de rachat, à condition toutefois que la Société ait exercé ses pouvoirs en toute bonne foi.
- 11.3 Le terme "Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique" tel qu'il est utilisé dans les présents Statuts aura la même signification que dans le Règlement S (Regulation S) tel que modifié de temps à autre, de la Loi des Etats-Unis sur les Marchés Financiers de 1933, telle que modifiée (la "Loi de 1933") que dans tout autre règlement ou loi qui entrera en vigueur aux Etats-Unis d'Amérique et qui à l'avenir remplacera le Règlement S ou la Loi de 1933 ou définira plus en avant la notion de "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique". Le Gérant peut, de temps à autre, modifier ou clarifier la définition ci-dessus.

Art. 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

- 12.1 La valeur nette d'inventaire par Action de chaque Classe d'Actions dans chaque Compartiment (la "Valeur Nette d'Inventaire") sera calculée en divisant la totalité des actifs nets de la Société correspondant à chaque Classe d'Action dans le Compartiment concerné, constituée par la valeur de la portion des avoirs de cette Classe déduction faite des éléments de passif attribuables à cette Classe, à cette Date d'Evaluation telle que plus amplement décrite dans le Prospectus, par le nombre total d'Actions de cette Classe dans ce Compartiment en circulation à ce moment. L'actif net de chaque Compartiment est égal à la différence entre la valeur de l'actif du Compartiment et de ses dettes. La Valeur Nette d'Inventaire est calculée dans la devise de référence du Compartiment concerné et peut être exprimée dans toute autre devise au choix du Gérant.
- 12.2 L'actif net total de la Société est exprimé en euros et correspond à la somme des actifs nets de tous les Compartiments de la Société.
 - 12.3 Les avoirs de la Société comprennent:
 - toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris tous les intérêts courus;
- tous les effets et billets payables sur demande et tous les comptes exigibles (y compris le résultats de la vente de titres vendu mais non encore livrés);
- toutes les obligations, titres à terme, certificats de dépôt, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés par la Société;
- tous les intérêts échus ou courus sur les avoirs produisant des intérêts, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;
- tous les dividendes, en espèces ou en Actions, et les distributions reçus par la Société en espèces dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;



- les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission ou de distribution des Actions de la Société pour autant que celles-ci n'ont pas été amorties et que la Société sera remboursée;
- la valeur de liquidation de tous les contrats à terme et toutes les options d'achat ou de vente en cours que la Société a conclus; et
 - tous les autres actifs, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.
 - 12.4 La valeur de ces actifs sera déterminée de la manière suivante:
- (i) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en numéraire et des intérêts déclarés ou courus tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés consistera dans la valeur nominale de ces avoirs à moins qu'il ne s'avère improbable que cette valeur puisse être obtenue; auquel cas, la valeur de ces avoirs sera déterminée par application d'une remise estimée comme appropriée;
- (ii) La valeur des actifs qui sont listes ou échangés sur n' importe quelle bourse de valeurs est basée sur le dernier prix disponible sur cette bourse de valeur, qui est normalement le marché normal pour ces actifs.
- (iii) La valeur des actifs qui sont échangés sur tout autre Marché Réglementé tel que défini dans le Document d'Emission est basée sur leur dernier prix disponible.
- (iv) Au cas ou certains actifs ne sont pas listés ou échangés sur une bourse de valeur ou un Marché Réglementé comme ci-dessus, le prix tel que détermine conformément aux sous-paragraphes (ii) et (iii) n'est pas représentatif de la valeur juste des actifs concernés, la valeur de ces actifs sera basée sur le prix de vente raisonnable prévisible déterminé prudemment et de bonne foi.
- (v) La valeur de liquidation des contrats futurs, spot, forward ou contrats d'options qui ne sont pas vendus ou échangés sur d'autres Marches Réglementés signifie leur valeur de liquidation sera déterminée conformément aux règles établies par le Gérant, sur une base constamment appliquée pour chacun des différents types de contrats. La valeur de liquidation des contrats futurs, spot, forward ou contrats d'options qui vendus ou échangés sur d'autres Marches Réglementés sera déterminée sur la base des derniers prix disponibles de ces contrats sur les marchés d'échange ou Marches Réglementés sur lesquels ces contrats futurs, spot, forward ou contrats d'options sont échangés par la Société; sous réserve que les contrats futurs, spot, forward ou contrats d'options qui ne peuvent pas êtres liquidés au jour au cours duquel les actifs nets sont déterminés, la base pour déterminer la valeur de liquidation sera la valeur considérée comme juste et raisonnable par le Gérant.

Les échanges avec défaut de crédit seront évalués a leur valeur présente ou aux flux d'argent futurs par référence aux conventions de marchés standard, lorsque les flux d'argent sont ajustés par probabilité par défaut ou toute autre méthode déterminée de bonne foi par le Gérant si il considère que cette évaluation reflète de manière plus précise la juste valeur des échanges avec défaut de crédit concernés qui seront évalués a leur valeur de marché établie par référence a la courbe des taux d'intérêts applicables. Les autres échanges seront évalués a leur juste valeur de marché déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par le Gérant et reconnues par l'auditeur de la Société.

- (vi) Les parts ou actions dans des organismes d'investissements collectifs sous-jacents ouverts sont évalués à leur dernière valeur nette d'inventaire déterminée et connue ou, si ce prix n'est pas représentatif de la juste valeur de ces actifs, le prix sera alors déterminé par le Gérant sur une base juste et équitable de ces fonds sous-jacents. La Valeur Nette d'Inventaire est finale et lie quelle que soit toute détermination différente ultérieure, sauf en cas d'erreur importante. Les parts ou actions de fonds sous-jacents fermés seront évaluées a leur dernière valeur de marché alors le prix sera déterminé par le Gérant de manière juste et équitable. Les investissements sujets à des enchères et prix d'offre sont évalués à leur prix moyen, à moins que le Gérant n'en décide autrement.
- (vii) Toutes les autres valeurs ou actifs seront évaluées a leur juste valeur de marché de bonne foi conformément aux procédures établies par le Gérant.
- (viii) La valeur des instruments du marché monétaire non admis a la cote officielle d'une bourse de valeur ou échangés un Marché Réglementé et ayant une valeur résiduelle inférieure a 12 mois et supérieure a 90 jours est supposée être la valeur nominale qui en résulte, augmentée par les intérêts accrus. Les instruments du marché monétaire d'une échéance de maximum 90 jours et non négociés sur un quelconque marché seront évalués par la méthode du coût d'amortissement, qui se rapproche de la valeur de marché.
- 12.5 Les actifs exprimés dans une devise autre que la devise de référence du Compartiment concerné ou en euros seront convertis sur base du taux de change en vigueur à la Date d'Evaluation concernée. Si ce taux de change n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi par le Gérant ou selon les procédures établies par lui.
 - 12.6 Le Gérant a adopté une politique d'évaluation des investissements de la Société à leur juste valeur.
- 12.7 Le Gérant peut, discrétionnairement et de bonne foi, autoriser l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il estime qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur des actifs de la Société.
- 12.8 Toutes règles d'évaluation et de détermination seront interprétées et appliquées en accord avec les règles comptables généralement applicables.
- 12.9 Si, depuis le moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire, il y a eu un changement substantiel dans les cotations de marchés sur lesquels une proportion substantielle des investissements de la Société sont cotés, la Société



peut, afin de garantir les intérêts de ses Actionnaires et de la Société, annuler la première évaluation et procéder à une deuxième évaluation.

12.10 En l'absence de mauvaise foi, de négligence ou d'erreur manifeste, toute décision de calcul de la Valeur Nette d'Inventaire prise par le Gérant ou par la personne que le Gérant a désigné à cette fin, sera finale et obligatoire pour la Société ainsi que pour les Actionnaires actuels, anciens et futurs.

- 12.11 Les engagements de la Société comprendront:
- tous les emprunts, effets et autres créances exigibles;
- tous les intérêts courus sur les emprunts (y compris les frais pour la mise à disposition de ces prêts);
- toutes dépenses échues ou exigibles (y compris les dépenses administratives, frais de conseil et de gestion, frais d'incitation, frais de dépositaire et frais d'agents de société);
- toutes dettes connues actuelles ou futures, y compris toutes obligations contractuelles échues concernant le paiement d'argent ou, comprenant la somme de toutes distributions non-payées, déclarées par la Société;
- une provision appropriée pour impôts futurs basés sur le capital et le revenu au jour du calcul, telle que déterminée de temps en temps par la Société, et autres réserves (le cas échéant) autorisées et approuvées par le Gérant, ainsi que tel montant (le cas échéant) que le Gérant pourrait considérer comme étant une provision au regard de toute dette éventuelle dans le chef de la Société;
 - toutes autres dettes de quelque nature que ce soit évaluées d'après les principes comptables généralement acceptés.

Pour l'évaluation du montant de ces dettes, le Gérant prendra en considération toutes les dépenses courantes que la Société a à supporter, y compris et sans limitation, les frais de constitution, les commissions et frais payables au gestionnaire et conseiller d'investissement, y inclus les commissions liées à la performance, les frais, dépenses, débours et dépenses courantes à payer aux comptables, dépositaire et ses correspondants, domiciliataire, agent administratif, de transfert, tout agent payeur, tout distributeur et tout représentant permanent dans les pays où la Société est enregistrée, de même que tout autre agent employé par la Société, la rémunération du Gérant et ses dépenses raisonnables, couverture d'assurance et frais de voyage raisonnables en relation avec les conseils de gérance, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et l'audit des rapports annuels de la Société, les frais encourus pour l'enregistrement et le maintien de cet enregistrement de la Société auprès de toute agence gouvernementale ou bourse de valeurs du Grand-Duché de Luxembourg et dans tout autre pays, les frais de licence pour l'utilisation des divers index, des dépenses de reporting et de publication, y inclus le coût de la préparation, de traduction, d'impression, de publicité et de distribution du Prospectus, les documents de vente explicatifs supplémentaires, rapports périodiques ou rapports d'états d'enregistrement, le coût de publication de la Valeur Nette d'Inventaire et de toute information concernant la valeur estimée de la Société, le coût d'impression des certificats représentatifs d'Actions (le cas échéant) et le coût de tout rapport aux Actionnaires, les frais de convocation et de tenue des assemblées des Actionnaires et des conseils de gérance, tous impôts, taxes, frais gouvernementaux et assimilés, et toutes autres dépenses opérationnelles, y inclus le coût le l'acquisition et de la vente d'actifs, des frais de transaction, le coût de publication des prix d'émission et de rachat, des intérêts, des frais bancaires et de courtage, de frais postaux, d'assurance de téléphone et de télécopie. La Société pourra calculer les dépenses administratives et d'autre nature, s'ils sont périodiques ou de nature récurrente d'après un montant estimé au prorata temporis, sur une période annuelle ou autre.

- 12.12 Les actifs et les dettes des différents Compartiments ou Classes seront affectés comme suit:
- Les produits résultant de l'émission d'Actions relevant d'un Compartiment seront attribués dans les livres comptables de la Société au Compartiment correspondant;
- Lorsqu'un actif découle d'un autre actif, ce dernier actif sera attribué, dans les livres comptables de la Société, au même Compartiment auquel appartient l'actif dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Compartiment correspondant;
- Lorsque la Société contracte une dette en relation avec un élément d'actif dans un Compartiment particulier ou avec une action prise en relation avec un élément d'actif d'un Compartiment particulier, cette dette sera allouée au Compartiment en question;
- à la date de détermination d'un dividende sur les Actions d'un Compartiment à toute personne bénéficiaire, les actifs de ce Compartiment seront réduits par le montant du dividende; et
- au cas où un actif ou une dette de la Société ne peut pas être attribué à un Compartiment déterminé, cet actif ou dette sera attribué à tous les Compartiments en proportion de leur Valeur Nette d'Inventaire respective ou de telle autre manière que le Gérant déterminera de bonne foi,
 - 12.13 Aux fins du calcul de la Valeur nette d'Inventaire:
- Les Actions de la Société lesquelles doivent être rachetées en vertu de l'article 10 seront considérées comme existantes et seront prises en considération jusqu'au moment immédiatement après le moment précisé par le Gérant à la date d'évaluation et jusqu'au jour où leur prix aura été payé par la Société elles seront traitées comme une dette de la Société;
- les Actions à émettre par la Société seront traitées comme émises à partir du jour précisé par le Gérant à la date d'évaluation, et à partir de ce jour et jusqu'au jour où le prix y relatif aura été reçu par la Société, le prix sera traité comme une créance envers la Société;



- tous les investissements, toutes les liquidités, et autres actifs exprimés dans des devises autres que la devise dans laquelle la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment sont exprimés et seront évalués par référence au taux de change sur le marché principal de référence de chaque actif au jour de négoce précédent le jour d'évaluation.
 - Si à un quelconque moment d'évaluation la Société s'est engagée à:
- acquérir un actif, le montant à payer en contrepartie de cet actif sera inscrit comme une dette de la Société et la valeur de l'actif à acquérir sera inscrite comme un actif de la Société;
- vendre un actif, le montant de la Contrepartie à recevoir pour cet actif sera inscrit comme actif de la Société et la valeur de l'actif à livrer ne sera plus inscrite comme actif de la Société;
- sous la réserve cependant que si la valeur exacte ou la nature de cette contrepartie ou de cet élément d'actif n'est pas encore connu au jour de l'évaluation, sa valeur sera estimée par le Gérant.

Art. 13. Fréquence et Suspension temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et des Emission, Rachat et Conversion d'Actions.

- 13.1 La Valeur Nette d'Inventaire des Actions ainsi que le prix d'émission, rachat et conversion des Actions de tous les Compartiments sera calculé ponctuellement par le Gérant ou par tout mandataire nommé à cet effet par le Gérant à la fréquence déterminée dans le Prospectus pour chacun des Compartiments mais au moins une fois par an le 31 décembre.
- 13.2 Le Gérant peut imposer des restrictions relatives à la fréquence avec laquelle seront émises les Actions. Le Gérant peut en particulier décider que les Actions seront émises pendant une ou plusieurs périodes de souscription seulement ou selon toute autre périodicité telle que prévu à l'Article 8 ou en tout autre endroit dans ces Statuts et/ou dans le Prospectus.
- 13.3 La Société peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des Actions de tout Compartiment:
- a) pendant tout ou partie d'une période pendant laquelle l'une des principales bourses ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuable à cette catégorie est de temps à autre cotée ou négociée, est fermée pour une raison autre que pour congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreinte ou suspendues; ou
- b) pendant l'existence d'une situation qui, selon le Gérant, constitue une situation d'urgence à la suite de laquelle l'aliénation ou l'évaluation d'actifs possédés par la Société est impraticable; ou
- c) lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont nécessaires pour déterminer les prix ou la valeur d'un des investissements de ladite catégorie d'actions ou les cours ou valeurs en bourse des avoirs attribuables à ladite catégorie d'actions sont hors de service; ou
- d) dès lors que pour toute autre raison, les prix d'investissements quelconques de la Société attribuables à une ou plusieurs catégories d'actions ne peuvent être déterminés sans délai ou de manière correcte; ou
- e) lors de toute période où la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but de procéder à des paiements suite à un rachat d'actions de ladite catégorie ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne peuvent de l'avis du Gérant, être effectués à des taux de change normaux; ou
- f) lors de la publication d'une notice de convocation à une assemblée générale des Actionnaires afin de délibérer sur la liquidation de la Société.

Aucune Action ne sera émise, rachetée ou convertie pendant une telle suspension. Si possible, tous les efforts seront entrepris afin de mettre un terme le plus rapidement possible à toute période de suspension.

Titre III. Administration

Art. 14. Administrateurs.

- 14.1 La Société sera administrée par un gérant qui sera l'Actionnaire Commandité et sera personnellement, solidairement et conjointement responsable avec la Société pour toutes les dettes qui ne peuvent être payées sur les actifs de la Société. Les Actionnaires Commanditaires devront se réfréner d'agir d'une manière ou en une capacité autre que l'exercice de leurs droits d'Actionnaires Commanditaires dans les assemblées générales et seront responsables jusqu'à concurrence de leurs apports dans la Société.
- 14.2 Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société, qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts, en conformité avec les objectifs et la politique d'investissement de la Société.
- 14.3 Le Gérant ne peut être révoqué de ses fonctions de gérant de la Société, à l'exception de ce qui est prévu par la loi et les présents Statuts, et en toute occurrence en cas de fraude, négligence grave ou faute intentionnelle. Dans ces cas, le Gérant sera remplacé par une résolution des Actionnaires prise à la majorité de 75 pour cent des votes exprimés avec au moins 50 pour cent des droits de vote représentés.
- 14.4 En cas de révocation du Gérant, un nouveau gérant de la Société sera nommé par les Actionnaires en assemblée générale dans les conditions de majorité décrites à l'Article 14.3 ci-dessus, qui substituera le Gérant en tant que gérant



de la Société par l'accomplissement de toute formalité pertinente et appropriée, et qui devra assumer les obligations de l'Actionnaire Commandité en tant que gérant de la Société.

- 14.5 Le Gérant peut, de temps à autre, nommer des employés ou agents de la Société comme requis pour l'opération et la gestion de la Société, sous la réserve cependant que les Actionnaires Commanditaires ne puissent agir au nom de la Société sans risquer de mettre en péril le caractère limité de leur responsabilité. Les employés ou agents ainsi nommés se verront investis des pouvoirs et devoirs que le Gérant leur conférera.
- Art. 15. Pouvoir de signature. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature du Gérant agissant par un ou plusieurs signataires autorisés ou par les signatures individuelles ou conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant agissant en sa seule discrétion

Art. 16. Délégation de pouvoir.

- 16.1 Le Gérant, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir dont un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tous autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Gérant. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou Actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs qui leurs sont attribués par le Gérant.
- 16.2 Le Gérant peut de temps à autre créer un ou plusieurs comités composés de membres du Gérant ou de personnes externes auxquels il peut déléguer certains pouvoirs et rôles appropriés.

Art. 17. Politiques et Restrictions d'Investissements.

- 17.1 En se basant sur le principe de diversification des risques et en accord avec le Prospectus, le Gérant a le pouvoir de déterminer quelles seront les politiques et les stratégies de l'investissement pour chaque Compartiment de la Société ainsi que la conduite et la gestion des affaires de la Société, en tenant compte des restrictions mis en place par le Gérant conformément aux lois et réglementations applicables.
- 17.2 La Société peut pour chacun des Compartiments utiliser toutes techniques et instruments en relation avec des valeurs mobilières, des devises et ou tous autres actifs et instruments financiers dans le cadre de sa politique d'investissement ou à titre de couverture et de gestion efficace de son portefeuille.

Art. 18. Conflits d'intérêts.

- 18.1 Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société par le fait qu'il soient administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société. L'administrateur ou le fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles.
- 18.2 Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir du Gérant aurait dans quelque affaire de la Société que ce soit un intérêt opposé à celle-ci, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Gérant de ce conflit d'intérêts et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en devra être fait à l'assemblée générale des Actionnaires suivante
- 18.3 Le terme «conflit d'intérêts» tel qu'il est utilisé au paragraphe précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts concernant toute matière, position ou transaction impliquant le promoteur, le gestionnaire, le dépositaire, les distributeurs et toute autre personne, société ou entité juridique que le Gérant pourra déterminer à son entière discrétion

Art. 19. Indemnisation.

- 19.1 La Société pourra garantir tout administrateur ou fondé de pouvoir du Gérant, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayant-droits, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre Société, dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf lorsque, en rapport avec de telles actions, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat que la personne à garantir n'a pas commis de manquement à ses devoirs
- 19.2 Le Gérant peut décider que les dépenses effectivement encourues par un fondé de pouvoir ou membre d'un comité du Gérant en conformité avec cet Article pourront être avancés au fondé de pouvoir garanti, sous réserve que ce fondé de pouvoir remboursera les montants avancés s'il s'avère finalement qu'il n'a pas agit en conformité avec les standards pour lesquels une garantie était prévue.
- 19.3 Le droit à indemnisation précité n'exclura pas d'autres droits auxquels l'administrateur ou le fondé de pouvoir pourraient prétendre.



Art. 20. Réviseur d'entreprises.

- 20.1 Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par le Gérant et rémunéré par la Société.
 - 20.2 Le réviseur d'entreprises remplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Titre IV. Assemblées Générales

Art. 21. Pouvoirs.

- 21.1 Toute assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente la totalité des Actionnaires de la Société. Sauf au cas où la Loi en décide autrement, elle ne peut décider de chaque point de l'ordre du jour qu'avec le consentement de l'Actionnaire Commandité.
- 21.2 A l'exception d'autres dispositions des présents Statuts, les convocations et quorums requis par la loi s'appliquent aux assemblées générales des Actionnaires de la société, ainsi que ce qui concerne la conduite de ces assemblées.
- 21.3 Chaque Action a droit à un vote. Un Actionnaire peut agir à toute assemblée générale annuelle en nommant une autre personne, Actionnaire ou non, comme son mandataire, par écrit en original ou par fax, cable, télégramme ou télex.
- 21.4 Sauf s'il en est requis autrement par la loi ou les présents Statuts, les résolutions à l'assemblée générale sont passées à la majorité simple de ceux qui sont présents ou représentés, étant entendu que toute résolution ne sera valablement adoptée qu'avec le consentement de l'Actionnaire Commandité. Cependant, les résolutions qui concernent, entre autres, la modification des présents Statuts doivent être passées lors d'une assemblée générale à laquelle 50% au moins du capital social est présent ou représenté à une majorité de 75 pour cent des votes exprimés et l'accord de l'Actionnaire Commandité.
- 21.5 Dans le cas où l'assemblée générale est convoquée pour décider du changement de Gérant ou de tout accord entre la Société et le Gérant, l'Actionnaire Commandité n'aura aucun droit de vote et ne sera autorisé qu'à informer l'assemblée des Actionnaires Commandités de son opinion quant à la résolution concernée.

Art. 22. Assemblée Générale des Actionnaires.

- 22.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue au siège social de la Société ou à toute autre endroit spécifié dans la convocation à cette assemblée, l'avant-dernier vendredi du mois de mai à 15.00 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable bancaire à Luxembourg suivant.
- 22.2 L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si, de l'opinion définitive et absolue de l'Actionnaire Commandité, des circonstances exceptionnelles, sur lesquelles le Gérant ou les Actionnaires n'ont aucun contrôle, le requièrent.

Art. 23. Autres Assemblées des Actionnaires.

23.1 L'Actionnaire Commandité peut convoquer à tout moment une autre assemblée générale des Actionnaires et les Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social représentant un cinquième du capital social pourront exiger que le Gérant convoque une assemblée générale des Actionnaires. Ces autres assemblées générales peuvent être tenues en ces lieux et temps tels que spécifiés dans les notices y relatives.

Art. 24. Procédure.

- 24.1 L'assemblée générale des Actionnaires se réunira sur convocation du Gérant par avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours calendaires avant l'assemblée aux Actionnaires. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informé de l'ordre du jour, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.
 - 24.2 Les Actionnaires seront convoqués par lettre recommandée uniquement.
- 24.3 Le Gérant peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part à une assemblée générale des Actionnaires.
 - 24.4 Toutes les assemblées seront présidées par le Gérant ou par toute personne désignée par le Gérant.
- 24.5 Le président de cette réunion des Actionnaires désignera un secrétaire pour la rédaction du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale des Actionnaires ainsi que d'exécuter toutes autres formalités administratives et autres tâches tel qu'instruit par le président de temps à autre.

Art. 25. Vote.

- 25.1 Les affaires traitées lors de chaque réunion des Actionnaires seront limitées à celles indiquées dans l'ordre du jour (laquelle contiendra tout ce qui est prévu par la loi), et toutes affaires accessoires à celles-ci.
- 25.2 Toute Action ne n'importe quel Compartiment dispose d'une voix en conformité avec la loi luxembourgeoise et les présents Statuts. Seules les Actions entières disposent du droit de vote. Tout Actionnaire pourra agir lors d'une assemblée en donnant mandat écrit à toute autre personne, laquelle n'a pas besoin d'être Actionnaire.
- 25.3 Toute décision des l'assemblée générale des Actionnaires ayant un impact sur des Actionnaires d'un Compartiment par rapport aux Actionnaires d'un autre Compartiment sera soumise par rapport à chaque Compartiment aux règles de quorum et de majorité décrites à l'Article 33.



Art. 26. Assemblées Générales des Compartiments.

- 26.1 Les Actionnaires d'un Compartiment peuvent à tout moment convoquer une assemblée des Actionnaires du Compartiment concerné afin de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à ce Compartiment.
- 26.2 Les dispositions de l'Article 24, paragraphe 1 ^{er} , 2 et 3 ainsi que celles de l'Article 25, paragraphe 1 ^{er} et 2 s'appliquent à ces assemblées générales des Actionnaires. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Art. 27. Clôture, Liquidation et Fusion de Compartiments.

- 27.1 Les Compartiments peuvent être créés pour une période déterminée ou indéterminée tel que prévu dans le Prospectus. Au cas où un Compartiment est créé pour une période déterminée, il arrivera automatiquement à son terme à sa date d'échéance telle que prévue dans le Prospectus.
- 27.2 Le Gérant peut décider de liquider un Compartiment à tout moment et à sa discrétion. Les Actionnaires concernés seront notifiés par la Société de toute décision de liquider avant la date prévue pour la liquidation et la notice contiendra les raisons pour y procéder ainsi que les procédures y relatives.
- 27.3 A moins que le Gérant n'en décide autrement dans l'intérêt des Actionnaires ou afin de maintenir l'égalité entre Actionnaires, les Actionnaires du Compartiment concerné pourront continuer à demander le rachat de leurs Actions. Les actifs qui n'auront pas été distribués à leurs bénéficiaires à la clôture de la liquidation du Compartiment concerné, seront déposés auprès de la «Caisse de Consignation» au profit de leurs bénéficiaires.
- 27.4 Le Gérant pourra aussi décider à tout moment et à sa discrétion de fermer un Compartiment et d'attribuer les avoirs de ce Compartiment à ceux d'un Compartiment existant au sein de la Société ou à un autre organisme de placement collectif. Les Actionnaires concernés seront informés de toute décision et de toute information en relation avec le nouveau Compartiment ou le nouveau organisme de placement collectif. Ils en seront informés par avis au moins un mois avant que la fusion ne devienne effective afin de leur permettre de demander le rachat de leurs Actions avant que la fusion ne soit complétée.
- 27.5 Au cas où les actifs seront contribués à un organisme de placement collectif étranger ou de type contractuel, la fusion ne sera effective que pour les seuls Actionnaires du Compartiment concerné ayant expressément accepté la fusion. Au cas où le Gérant n'a par autorité pour ce faire ou au cas ou le Gérant décide de soumettre la décision à l'approbation des Actionnaires, la décision de liquider ou de fusionner sera alors prise par une assemblée des Actionnaires des Compartiments concernés. Lors de l'assemblée concernée des Actionnaires du Compartiment, aucun quorum ne s'appliquera et toute décision de liquidation ou de fusion sera prise par les Actionnaires détenant la majorité simple des Actions présentes ou représentées. Les Actionnaires se verront notifier par la Société toute décision de procéder à la liquidation ou à la fusion au moins un mois avant date effective de la liquidation ou de la fusion afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions avant que la fusion ou la liquidation n'intervienne.
- **Art. 28. Consolidation/Splitting.** Le Gérant peut consolider ou diviser les Actions d'un Compartiment. Une consolidation ou division peut aussi être décidée par l'assemblée générale des Actionnaires du Compartiment concerné sans condition de quorum, à la simple majorité des Actions présentes ou représentées.

Titre V. Année sociale - Distributions

Art. 29. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 30. Distributions.

- 30.1 Les distributions seront faites en accord avec l'ordre des paiements tel que précisé dans le Prospectus et plus précisément par rapport à chaque Compartiment. L'assemblée générale des Actionnaires de chaque Compartiment, dans les limites prévues par la loi, décidera comment les profits, s'il y en a, seront traités, et pourra de temps à autre déclarer des dividendes, sous réserve que le capital de la Société ne tombe pas en dessous du minimum légal.
- 30.2 Le Gérant peut à tout moment et à sa discrétion décider de payer des dividendes intérimaires à moins qu'autrement prévu dans le Prospectus, et en particulier par rapport à un Compartiment spécifique.
- 30.3 Les distributions pourront être payées en euro ou dans la devise de base du Compartiment en temps et lieu déterminés par le Gérant ponctuellement.
- 30.4 Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.
- 30.5 Tout dividende déclaré qui n'aura pas été réclamé par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamé à moins que le Gérant n'ait renoncé à ou étendu cette période à toutes les Actions et reviendra au Compartiment correspondant. Le Gérant a le pouvoir de temps à autre de prendre toutes les mesures requises et d'autoriser toutes les actions pour le compte de la Société afin de parfaire une telle réversion.
- 30.6 Des dividendes ne pourront être déclarés et payés qu'en accord avec les dispositions de cet Article par rapport à des Actions donnant droit à distributions et aucun dividende ne pourra être payé en rapport à des Actions de capitalisation, si tel est le cas.



Art. 31. Dépositaire.

- 31.1 Dans la mesure requise par la loi, la Société devra conclure un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée (ci-après le "Dépositaire").
 - 31.2 Le dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévu par la Loi de 2007.
- 31.3 Si le Dépositaire désire se retirer, le Gérant s'efforcera de trouver un remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'effectivité de ce retrait. Le Gérant pourra dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra pas révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.

Art. 32. Dissolution.

- 32.1 La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité tells que prévus à l'Article 33 des présents Statuts.
- 32.2 La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise par le Gérant à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que fixé à l'Article 5 des présents Statuts. L'assemblée générale des Actionnaires délibère sans condition de présence et décide à la majorité simple des droits de vote des Actions représentées à l'assemblée.
- 32.3 La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum requis par la loi luxembourgeoise; dans ce cas, l'assemblée générale délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par les Actionnaires possédant un quart des Actions représentées à l'assemblée.
- 32.4 La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net de la Société est devenu inférieur aux deux tiers respectivement au quart du capital minimum, le cas échéant.
- 32.5 En cas de dissolution, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments. Les opérations de liquidation auront lieu en conformité avec les prescriptions légales applicables.
- 32.6 Les résultats nets de la liquidation correspondant à chaque Compartiment seront distribués par les liquidateurs aux propriétaires des Actions du Compartiment correspondant au pro rata de leur participation dans ce(s) Compartiment (s).
- 32.7 Tout boni de liquidation qui ne peut pas être distribué aux bénéficiaires suivant l'implémentation d'une liquidation sera déposé auprès de la Caisse de Consignation pour le compte des personnes bénéficiaires.
- Art. 33. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.
- **Art. 34. Déclaration.** Les mots du genre masculin englobent également le genre féminin et les termes de personne ou Actionnaire englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.
- **Art. 35. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, seront déterminées en conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que la loi de 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2. La première assemblée générale des Actionnaires se tiendra en 2012.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrit (31.000) Actions comme suit:

1) OPUS INVESTMENTS MANAGER S.à r.l. 1 Action de Commandité
1 Action de Commanditaire
2) PIL INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED 30.998 Actions de Commanditaire
Total: 31.000 Actions

Toutes les Actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euro (€ 31.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été certifié par le notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution s'élèvent environ à EUR 3.000,-.

Assemblée Générale des Actionnaires

Les personnes sus-indiquées, représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Ayant constaté au préalable que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la société est établi à 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Seconde résolution

Deloitte S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, est nommée réviseur d'entreprises agrée de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la représentante des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française et en cas de divergences entre le texte en anglais et le texte en français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la représentante des comparantes a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. BELLWALD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33700. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010105746/1302.

(100119248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Barilla Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 88.857.

In the year two thousand and ten, on the second of August.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BARILLA FINANCE S.A., having its registered office in L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager, RCS Luxembourg B 88.857, incorporated by deed of Maître Marthe THYES-WALCH, acting in replacement of Maître Paul FRIEDERS, on September 4, 2002, published in the Mémorial C number 1525 of October 23, 2002. The articles of association have been amended at last pursuant a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, Notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on April 1, 2010, deed published in the Mémorial C number 1077 of May 21, 2010.

The meeting begins at ten a.m. Mrs. Sonia BALDAN, private employee, professionally residing at 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs. Sylvie DUPONT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutinizer, Mr. Raymond THILL, "maître en droit", with professional address in Luxembourg. The Chairman then states that:

I. - It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the 15.000 (fifteen thousand) shares representing the total issued share capital are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

- II. The agenda of the meeting is the following:
- 1. Restate of the Article 8 of the Articles of Association of the Corporation



- 2. Acceptance of the resignation of Messrs. Cesare MORA and Frank WALENTA as directors of the Company with effect as of 31 July 2010; full discharge to the resigning directors for the execution of their mandates to the date of their resignations.
 - 3. Appointment as of 31 July 2010 of 2 new directors in replacement of the two resigning:
- Mrs. Maria Cristina De Berardinis, born on 31 July 1964 in Ascoli Piceno (AP), Italy, with professional address at via Mantova 166, I-43122 Parma and
- Mr. Ivo Hemelraad, born on 12 October 1961 in Utrecht, The Netherlands, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg.

Fixation of their mandates at the issue of the Annual Shareholders' Meeting of 2011 approving the 2010 annual accounts.

4. Miscellaneous

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to restate the article 8 of the articles of association of the corporation, which shall now read as follows:

" **Art. 8.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

In accordance with the provisions set forth by the law of August 15, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Board of Directors is authorized to pay interim dividends.

However,

- 8.1. For the following transactions within the group of companies designated as "Barilla Holding Group companies", it being understood:
- (i) the acquisition and/or the sale of participating interests of any kind in any form of enterprises, corporations, consortiums or economic organizations and branches designated as "Controlled Group Companies",
 - (ii) the entering into shareholders' agreements or similar transactions;
- (iii) the entering into loans in whatever form (including but not limited to the rendering of financial support, the issuance and/or the acquisition and subsequently the sale of financial instruments, bonds or warrants);
- (iv) the acquisition and/or the sale of real estate or any change or reduction in the ownership's rights or financial interests related to any acquired real estate;
 - (v) the quotation on any stock exchange of any participating interests; and
- (vi) the exercise of the voting rights on the above matters in the controlled companies of the Corporation, as the case may be;

the following provisions will apply to the above:

- 8.1.1 up to 5 millions Euro, the consent of any two members of the Board of Directors will be required;
- 8.1.2 over 5 millions Euro, the unanimous consent of the Board of Directors will be required; and
- 8.1.3 for (iv) and (v), prior consent of the Shareholders given in general meeting will be required.
- 8.2. For the following transactions with Third Parties and therefore not belonging to the "Barilla Holding Group Companies", it being understood:
- (i) the acquisition and/or the sale of participating interests of any kind in any form of enterprises, corporations, consortiums or economic organizations and branches designated as "Third Parties Companies",
 - (ii) the entering into shareholders' agreements or similar transactions;
- (iii) the entering into loans in whatever form (including but not limited to the rendering of financial support, the issuance and/or the acquisition and subsequently the sale of financial instruments, bonds or warrants);
- (iv) the acquisition and/or the sale of real estate or any change or reduction in the ownership's rights or financial interests related to any acquired real estate;
 - (v) the quotation on any stock exchange of any participating interests; and
- (vi) the exercise of the voting rights on the above matters in the controlled companies of the Corporation, as the case may be;

the following provisions will apply:

- 8.2.1. over 5 millions Euro, the unanimous consent of the Board of Directors will be required;
- 8.2.2. prior consent of the Shareholders given in general meeting will be required as per above points (i), (ii); (iv), (v) and (vi); and
- 8.2.3. in relation with point (iii), prior consent of the shareholders given in general meeting will be required only for transactions exceeding the amount of Euro 100 millions.

All powers not expressly reserved by the Law and the articles of association of the Corporation to the general meeting fall within the competence of the Board of Directors."



Second resolution

The general meeting resolves to accept with effect as of 31 July 2010 the resignation of Mr. Cesare MORA, born on 3 January 1959 in Parma (Italy), and with private address at Parma (Italy) Via Magawly Filippo, n. 14 and Mr. Frank WALENTA born on 2 February 1972 in Geneva, Switzerland and with professional address at 12-14, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg. Full Discharge is hereby granted to the resigning directors for the execution of their mandates till the date of their resignation.

Third resolution

The general meeting resolves to appoint with effect as of 31 July 2010:

- Mrs. Maria Cristina De Berardinis, born on 31 July 1964 in Ascoli Piceno (AP), Italy, with professional address at via Mantova 166, I-43122 Parma and
- Mr. Ivo Hemelraad, born on 12 October 1961 in Utrecht, The Netherlands, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg.

The newly appointed directors will terminate the mandates of their predecessors, set at the Annual Statutory Shareholders' Meeting to be held in 2011.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notary's deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de BARILLA FINANCE S.A., avec son siège social situé au 1, rue du Potager, L-2637 Luxembourg, RCS Luxembourg B 88.857, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, agissant en remplacement de Maître Paul FRIEDERS, le 4 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1525 du 23 octobre 2002. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 1 er avril 2010, acte publié au Mémorial C numéro 1077 du 21 mai 2010.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Madame Sonia BALDAN, employée privée, avec adresse professionnelle au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant dûment constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- I. Qu'il appert de la liste de présence que les 15.000 (quinze mille) actions représentant l'intégralité du capital social émis et libéré sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables. Ladite liste de présence ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
 - II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:
 - 1. Refonte de l'article 8 des statuts de la Société;
- 2. Acceptation de la démission de Messieurs Cesare MORA et Frank WALENTA comme administrateurs de la Société, avec effet au 31 juillet 2010; Décharge pleine et entière aux administrateurs démissionnaires pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de leur démission;
 - 3. Nomination avec effet au 31 juillet 2010 de deux nouveaux administrateurs en remplacement des démissionnaires:
- Mrs. Maria Cristina De Berardinis, née le 31 juillet 1964 à Ascoli Piceno (AP), Italie, avec adresse professionnelle à via Mantova 166, I-43122 Parma and
- M. Ivo Hemelraad, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Fixation de leurs mandats à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2011 approuvant les comptes annuels clos à fin 2010.



4. Divers.

L'Assemblée, après délibération, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'amender l'article 8 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

- « Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.
- Le Conseil d'Administration est autorisé à payer des dividendes intérimaires suivant les dispositions de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme amendée (la «Loi»).

Cependant,

- 8.1. Pour les transactions suivantes au sein du groupe de sociétés désigné «Sociétés du Groupe Barilla Holding», étant entendu:
- (i) l'acquisition et ou la cession de participations quelles qu'elles soient dans des entreprises, sociétés, consortiums, organisations économiques et succursales désignés comme "Sociétés sous Contrôle du Groupe",
 - (ii) la conclusion de pactes d'actionnaires ou transactions similaires;
- (iii) la conclusion de prêts sous quelque forme que ce soit (incluant sans pour autant être limité à offrir un soutien financer, l'émission et/ou l'acquisition et subséquemment la cession d'instruments financiers, obligations ou warrants);
- (iv) l'acquisition et/la vente de biens immobiliers et/ou toute modification ou réduction dans les droits de propriété ou intérêts financiers afférents à tout bien immobilier acquis;
 - (v) la mise en bourse sur n'importe quel marché de tous intérêts participatifs;
- (vi) l'exercice des droits de votes pour les points ci-avant mentionnés dans les sociétés sous contrôle de la Société, le cas échéant

les dispositions suivantes s'appliquent:

- 8.1.1 jusqu'à 5 millions d'Euros, le consentement de deux membres du Conseil d'Administration sera requis;
- 8.1.2 au-delà de 5 millions d'Euros, le consentement unanime du Conseil d'Administration sera requis; et
- 8.1.3 pour les points (iv) et (v), le consentement préalable donné en assemblée générale sera requis.
- 8.2. Pour les transactions suivantes avec des Tiers et donc ne faisant pas partie des Sociétés du Groupe Barilla Holding, étant entendu:
- i) l'acquisition et ou la cession de participations quelles qu'elles soient dans des entreprises, sociétés, consortiums, organisations économiques et succursales désignés comme "Sociétés Tierces",
 - ii) la conclusion de pactes d'actionnaires ou transactions similaires;
- iii) la conclusion de prêts sous quelque forme que ce soit (incluant sans pour autant être limité à offrir un soutien financer, l'émission et/ou l'acquisition et subséquemment la cession d'instruments financiers, obligations ou warrants);
- iv) l'acquisition et/la vente de biens immobiliers et/ou toute modification ou réduction dans les droits de propriété ou intérêts financiers afférents à tout bien immobilier acquis;
 - v) la mise en bourse sur n'importe quel marché de tous intérêts participatifs;
- vi) l'exercice des droits de votes pour les points ci-avant mentionnés dans les sociétés sous contrôle de la Société, le cas échéant;

les dispositions suivantes s'appliquent:

- 8.2.1. au-delà de 5 millions d'Euros, le consentement unanime du Conseil d'Administration sera requis;
- 8.2.2. le consentement préalable donné en assemblée générale sera requis pour les points (i), (ii), (iv), (v) et (vi); et
- 8.2.3. en ce qui concerne le point (iii), le consentement préalable donné en assemblée générale sera requis uniquement pour des transactions excédant la somme de Euro 100 millions.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi et les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver la démission avec effet au 31 juillet 2010 de M. Cesare MORA, né le 3 janvier 1959 à Parme (Italie) et demeurant à Parme (Italie), Via Magawly Filippo n.14 et M. Frank WALENTA, né le 2 février 1972 à Genève, Suisse et avec adresse professionnelle au 1214, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg. Décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de leur démission.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer avec effet au 31 juillet 2010:

- Mme Maria Cristina De Berardinis, née le 31 juillet 1964 à Ascoli Piceno (AP), Italie, avec adresse professionnelle à via Mantova 166, I-43122 Parme et



- M. Ivo Hemelraad, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Les administrateurs ainsi nommés termineront le mandate de leurs prédécesseurs, fixé à l'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires de 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Baldan, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 août 2010. Relation: LAC/2010/34512. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2010.

Référence de publication: 2010106971/209.

(100120634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Belmont Commodity, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.368.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Harcourt Investment Consulting AG", a corporation established under the laws of Switzerland, having its registered office at Stampfenbachstrasse, 48, CH-8006 Zurich, Switzerland,

here represented by Maître Anne Baudoin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 21 May 2010.

A copy of said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the incorporation deed mentioned hereafter.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record its declarations and statements as follows:

- That on 31 May 2010, the appearing party incorporated a corporation in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable fonds d'investissement spécialisé" "BELMONT COMMODITY", by deed of incorporation of the aforementioned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 June 2010, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.368 (the "Deed of Incorporation"), with the reference L100077927 on June 3, 2010.
 - -That a clerical error appears in the Deed of Incorporation.
 - That indeed, the registered office of the formed company is "Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg".
 - That accordingly the Deed of Incorporation must be read as follows:

in third resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders of the English version of the Deed of Incorporation, the reference to "the registered office of the corporation" must be read "The registered office of the Corporation is fixed at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg".

The present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit juillet.



Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"Harcourt Investment Consulting AG", une société de droit suisse, ayant son siège social à Stampfenbachstrasse, 48, CH-8006 Zurich, Suisse

ci-dessus est représentée par Maître Anne Baudoin, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 21 mai 2010.

Une copie de ladite procuration reste, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée à l'acte constitutif mentionné ci-après.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- Que le 31 mai 2010, la comparante a formé une société sous la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable fonds d'investissement spécialisé «BELMONT COMMODITY» par un acte de constitution du notaire mentionné ci-dessus, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 juin 2010, immatriculée au Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.368 (l'"Acte de Constitution") et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés, sous la référence L100077927 en date du 3 juin 2010.
 - Qu'une erreur de plume s'est glissée dans l'Acte de Constitution.
- Qu'en effet, le siège social de la société à responsabilité limitée formée est "Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg".
 - Que par conséquent il s'agit de lire l'Acte de Constitution comme suit:

dans la troisième résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires contenue dans la version française de l'Acte de Constitution, la référence au "siège social de la société" doit être lue comme suit: "Le siège social de la Société est fixé au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg".

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire de la partie comparante ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même mandataire, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: A. BAUDOIN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 août 2010. Relation: EAC/2010/9317. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010106978/68.

(100120588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Carma Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 133.579.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 25 mai 2010 a renouvellé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Sébastien GRAVIERE
- Monsieur Michaël ZIANVENI

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010076849/18.

(100088554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.



Global Collect, Société à responsabilité limitée, (anc. WCAS GC).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 153.160.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of the month of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

The appeared:

WCAS XI-GC, L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, acting through its general partner WCAS XI-GC Associates, L.P., PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, (the "Sole Shareholder"),

represented by Me Valérie Bidoul, licenciée en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated May 17, 2010 which shall remain annexed to present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, being the sole shareholder of WCAS GC (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, not yet registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on 29 April 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial").

The appearing party acting in the above stated capacity declared and the notary recorded as follows:

- 1. The appearing party is the sole shareholder of the Company and holds all twenty-five (25) shares with a par value of five hundred Euro (EUR 50) each in issue in the Company so that the total share capital is represented and decision can be validly taken by the sole shareholder.
 - 2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:
 - A. Modification of the corporate name of the Company;
 - B. Consequential amendment of Article 1 and of the fifth paragraph of Article 2 of the articles of association.

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder:

Sole resolution

It is resolved to modify the corporate name of the Company from WCAS GC to Global Collect.

As a consequence, it is resolved to amend Article 1 of the articles of association of the Company as follows:

"A société à responsabilité limitée with the name "Global Collect" (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

It is further resolved to amend the fifth paragraph of Article 2 as follows:

"The Company will act as associé-gérant-commandité (general partner) of Global Collect Luxco S.C.A., a société en commandite par action, to be established under the laws of Luxembourg."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt et un mai.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

WCAS XI-GC, L.P., une limited partnership (société en commandite) constituée en vertu des lois des Îles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son associé-gérant WCAS XI-GC Associates, L.P., PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman et immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, (l' «Associé Unique»),

représentée par Me Valérie Bidoul, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 17 mai 2010 qui restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, étant l'associé unique de WCAS GC, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant



acte du notaire soussigné daté du 29 avril 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»).

La partie comparante, agissant ès-qualités, a déclaré et le notaire a acté ce qui suit:

- 1. La partie comparante est l'associé unique de la Société et détient toutes les vingt-cinq (25) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500) chacune émises dans la Société de sorte que l'entièreté du capital social est représenté et que des décisions peuvent être valablement prises par l'Associé Unique.
 - 2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:
 - A. Modification de la dénomination sociale de la Société;
 - B. Amendement subséquent de l'article 1 et du cinquième paragraphe de l'article 2 des statuts.

Ensuite, la résolution suivante a été prise par l'Associé Unique:

Résolution unique

Il est décidé de modifier la dénomination sociale de la Société de «WCAS GC» en «Global Collect».

Par conséquent, il est décidé d'amender l'article 1 des statuts de la Société comme suit:

«Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront associés par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Global Collect» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.»

Il est également décidé d'amender le cinquième paragraphe de l'article 2 comme suit:

«La Société agira en qualité d'associé-gérant-commandité de Global Collect Luxco S.C.A., une société en commandite par action, de droit luxembourgeois.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. BIDOUL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2010. Relation: LAC/2010/23757. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010079630/86.

(100090625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

DT Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 118.536.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 31 mai 2010 a renouvellé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Madame Nicole THOMMES
- Monsieur Sébastien GRAVIERE

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010076885/18.

(100088555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.



EPP Ivry Hoche Holding Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 124.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010076907/10.

(100089237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

EPP Marathon Delta (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010076908/10.

(100089238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Besix Global Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 77.870.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 1 er juin 2010

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur Paul MOUTON.

Monsieur Frédéric DE SCHREVEL,

Monsieur Bechara SOUSSOU,

Monsieur Thierry MIGEOTTE,

Monsieur Lambert SCHROEDER,

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

MAZARS

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2010.

Pour la société Besix Global Re S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010078801/26.

(100088545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

EPP Marathon Delta Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010076909/10.

(100089239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

EPP Rue Martel (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010076910/10.

(100089240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Utu Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.987.

Suite à la convention de cession de parts sociales entrée en vigueur en date du 29 décembre 2009 entre Richard Connell, Lower Roundhurst Farm, Tennyson's Lane, West Sussex, GU24 3BN, United Kingdom et la société Universe ApS, ayant son siège social au c/o Plesner Law Firm, Amerika Plads 37, 2100 Copenhagen, Denmark, l'actionnariat de UTU Luxembourg 1 S.à r.l se compose désormais comme suit:

HSBC Global Custody Nominee UK Limited account 914969:	29 679 parts sociales
HSBC Global Custody Nominee UK Limited account 967482:	442 804 parts sociales
Universe ApS:	26 846 parts sociales
Monsieur Knud E. Stubkjaer	2 684 parts sociales
Kacamo Aps	18 791 parts sociales
Ebsen Shipping Aps	8 054 parts sociales
Dalgaard Shipping Invest Aps	8 054 parts sociales
Total	536 912 parts sociales

De plus, il convient d'enregistrer l'actionnaire Universe Aps sous l'adresse suivante: Amerika Plads 37, DK-2100 Copenhague, Danemark.

Le 2 juin 2010.

Certifié conforme

Signatures

Référence de publication: 2010078897/24.

(100088551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

EPP Suresnes Curie Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010076911/10.

(100089241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Fosbele Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour FOSBELE INVESTMENTS S.A. Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010076938/11.

(100089156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Frontier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 136.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010076939/10.

(100089242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Kulczyk Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 126.198.

RECTIFICATIF

Extrait

Suite à une erreur administrative dans le texte de la réquisition déposée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 8 juillet 2009 référence L090100335.05, le mandat de Commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers a été par erreur renouvelé.

Le texte de la réquisition aurait du lire:

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 25 juin 2009, que l'assemblée générale a pris acte de la démission de PricewaterhouseCoopers en tant que Commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat. En même date, l'assemblée générale a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, en tant que réviseur d'entreprises de la société, et ce avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010078839/23.

(100088533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Inter Best Car S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 408, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 54.789.

L'an deux mille dix, le trois juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INTER BEST CAR S.A." (numéro d'identité 1996 22 06 371), avec siège social à L-8211 Mamer, 17, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 54.789, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert MULLER, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 avril 1996, publié au Mémorial C, numéro 376 du 6 août 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Norbert MULLER en date du 12 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 588 du 16 avril 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent BRACH, directeur, demeurant à Basse-Ham (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:



Transfert du siège social de L-8211 Mamer, 17, route d'Arlon à L-4831 Rodange, 408, route de Longwy et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8211 Mamer, 17, route d'Arlon à L-4831 Rodange, 408, route de Longwy et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 2. Al. 1 er . Le siège social est établi à Rodange."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: BRACH, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 juin 2010. Relation: CAP/2010/1953. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 21 juin 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010079167/47.

(100090118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Garance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.729.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2010076943/10.

(100089114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.449.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010076973/11.

(100089162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.



Jaga Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 82.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010076992/10.

(100089243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Kaiserkarree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.140.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58813 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076995/10.

(100088559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Marygold S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 27.952.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010077481/13.

(100088023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

KNL, Société Anonyme.

Siège social: L-9759 Knaphoscheid, 1, Im Dahl.

R.C.S. Luxembourg B 44.280.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010077004/9.

(100089034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Legio Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 133.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077006/10.

(100089245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.



Willingboro Holding S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 44.796.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le sept juin.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange

A comparu:

La société anonyme FINCO TRUST S.A., avec siège social à 6900 Lugano (Suisse) Via Péri 9e

ici représentée par son gérant, Monsieur Luca SIMONA; administrateur de société, demeurant à 6900 Lugano (Suisse), Via Péri, 9e,

laquelle comparante, ès- qualité a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, une société anonyme «WILLINGBRORO HOLDING S.A» (RC No B 44.796), constituée suivant acte notarié du 11 août 1993, publié au Mémorial C No 498/1993.
- que la mandante soussignée est devenue propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, elle déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de la société.
- qu'elle déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux;
 - qu'elle donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;
- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Le notaire a donné acte de la liquidation et de la dissolution de ladite société.

Sur ce, le comparant a présenté au notaire instrumentant les titres au porteur de la société qui ont été immédiatement oblitérés par le notaire.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent quatre-vingt-cinq euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: SIMONA, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 10 juin 2010. Relation: EAC/2010/6833. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 15 juin 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010077593/35.

(100088363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

LuxTrust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg B 112.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010077016/9.

(100089007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Leader International E-Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt. R.C.S. Luxembourg B 135.853.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010077020/9.

(100089035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.



LGIN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 104.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077023/10.

(100089244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Novainvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.085.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 juin 2010.

Résolutions:

L'assemblée prend acte de et accepte la démission de Monsieur Vincent THILL, demeurant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur;

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Andrea CARINI, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Son mandat ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Le mandat d'un des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Benoît Dessy, employé privé demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010078864/26.

(100088529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Malton Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077030/10.

(100089246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

MCV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 122.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour MCV S.à r.l.

United International Management S.A. Référence de publication: 2010077040/11.

(100089181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Mykonos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 110.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010077052/9.

(100089204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

NewWorks Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde. R.C.S. Luxembourg B 64.955.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Référence de publication: 2010077054/10.

(100088600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

KLC Holdings XII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.670.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 10 juin 2010

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Jean Ernest BODONI. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

POUR KLC HOLDINGS XII S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010077445/14.

(100087445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Nadin-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8224 Mamer, 2, rue de Rome.

R.C.S. Luxembourg B 45.776.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2010077058/10.

(100089115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Next2soft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14. R.C.S. Luxembourg B 95.406.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010077063/9.

(100089036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.



Oesling Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss. R.C.S. Luxembourg B 138.031.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010077067/9.

(100089132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Participations et Investissements Minéraux, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 53.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010077083/10.

(100089197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

MLWERT Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 58.824,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.602.

Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l. a cédé 50,000 parts sociales A de la Société à Merrill Lynch European Holdco S.à r.l., ayant son siège social à 4, rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg, avec effet au 9 juin 2010.

Il résulte de ce cession que les associés de la Société sont à partir de 9 juin 2010,:

- Merrill Lynch European Holdco S.à r.l. 50.000 parts sociales A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLWert Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010077487/16.

(100087817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

PCV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 122.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PCV S.à r.l

United International Management S.A Référence de publication: 2010077085/11.

(100089215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

PI 3,14, Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 78, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 140.825.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010077090/9.

(100089037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.



Riolux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 89.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010077106/9.

(100089265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Rochester Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 86.442.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58804 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010077108/10.

(100088544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Ormafi Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 78.324.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 3 juin 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI ^e section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation:

- de la société ORMAFI CONSULT SA, ayant eu son siège social à L-1940 LUXEMBOURG, 167, rte de Longwy. Les frais ont été mis à charge de la masse.

Pour extrait conforme Me Joëlle NICLOU *Le liquidateur*

Référence de publication: 2010077506/15.

(100087560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Storvik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077119/10.

(100089251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

SINEK Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077138/10.

(100089248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.



Siren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 18.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077139/10.

(100089249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

SL Lux Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 147.389.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58825 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010077141/10.

(100088534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Everlight International, S. A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.738.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 18 juin 2010 à 15.00 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

- 1. La démission de Stéphane HÉPINEUZE et Kemal AKYEL, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateurs de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,
- 2. La nomination de Lesia Korylkevych, né à Shepetovka city, Khmelnytsk district, le 18 février, 1978, avec l'adresse au Zavodska str. 30-55, 35600 Dubno city, Ukraine, en tant que Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celle-ci terminant le mandat de son prédécesseur.
- 3. La nomination de Mykhaylo Korylkevych, né à Shepetovka city, Khmelnytsk district, le 2 juin 1972, avec adresse au Zavodska str. 1-1, 35600 Dubno city, Ukraine, en tant que Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.
- 4. La nomination de Danylo Korylkevych, né à Lviv region, Ukraine, le 4 juin 1950, avec adresse au Priluzhna Str. 67, 33000 Rivne City, Ukraine, en tant que Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion pour une période de 4 ans.
- 5. La nomination de Andrius Paulauskas, né à Kaisiadorys, Lituanie, le 16 décembre, 1978, avec adresse professionnelle au Konstitucijos ave. 7, 24 th floor, 09308 Vilnius, Lituanie, en tant que Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion pour une période de 4 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Everlight International S.A.

Représentée par Amicorp Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Représentée par M. Julien FRANÇOIS

Administrateur

Référence de publication: 2010077791/31.

(100088603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck